22e ANNÉE — 1873

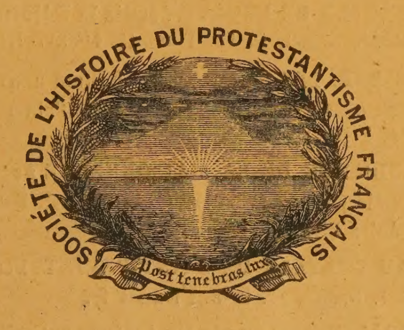
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

No 8. 15 Août 1873



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société.

La Bibliothèque est fermée au public pendant les vacances du 15 août au 15 octobre prochain.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

JEAN SLEIDAN (1)

Dans les pittoresques montagnes de l'Eifel, qui s'étendent entre Cologne et Aix-la-Chapelle, s'élève, au sein d'une riante vallée, aujourd'hui traversée par le chemin de fer, la petite ville de Schleiden, dominée par les ruines de l'antique manoir des comtes de Manderscheid, dont le nom figure dans le catalogue des évêques de Strasbourg. Ce fut à Schleiden que naquirent deux des plus grandes illustrations scientifiques du XVI[e] siècle (*die zwei Eiffelländer*), Jean Sleidan, le premier

(1) La notice suivante est empruntée au dernier numéro d'un excellent recueil que nos malheurs nous ont rendu plus cher, la *Revue d'Alsace*. On a seulement complété l'article de M. le pasteur Jules Rathgeber par quelques fragments de la correspondance inédite de Sleidan avec Calvin. (*Réd.*)

Il n'existe pas de biographie complète de Sleidan. Voici les principaux ouvrages qui traitent de cet éminent historien : *Joh. Sleidans Commentare über die Regierungszeit Karls V, historisch-kritisch betrachtet von* D[r] THEODOR PAUR. Leipz. 1843. — HERZOGS *Real-Encyclopædie für protestantische Theologie und Kirche*, XIV. Band, Artikel « Sleidan, » p. 480-483. — Vers la fin de 1862, M. PHILIPPE WELTZ, bachelier ès-lettres et ès-sciences, a soutenu à la Faculté de théologie de Strasbourg une thèse sur Sleidan, sous le titre de : *Etude sur Sleidan, historien de la Réforme.*

historien de la Réforme, et Jean Sturm (1), l'éminent pédagogue et le premier recteur du Gymnase de Strasbourg.

Jean Sleidan naquit en 1506, une année avant son compatriote Jean Sturm. Son père se nommait Philippe et sa mère Elisabeth, et longtemps il porta lui-même le nom de *Philippsohn*. Il avait encore deux frères et quatre sœurs, que son père, dans sa position peu aisée, eut de la peine à élever ; il est probable toutefois que les comtes de Manderscheid lui vinrent en aide, du moins pour son fils Jean, qui, après avoir été commensal, finit par devenir précepteur dans cette famille noble. Sleidan fréquenta jusqu'à l'âge de treize ans l'école de sa ville natale; en 1519 ses parents l'envoyèrent à Liége, où il séjourna trois ans. Il y avait à Liége à cette époque une école célèbre, fondée par les *Frères de la vie commune* (2). Cette association, fondée à Deventer par Gérard Groot (1376), différait des associations monastiques, en ce qu'elle n'exigeait pas de vœux perpétuels. Les membres qui en faisaient partie, vivaient d'après une règle commune et se consacraient à l'instruction de la jeunesse. L'esprit d'un mysticisme de bon aloi animait cette communauté qui, la première, rompit avec les traditions de la scolastique, et prépara dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin, le terrain à la renaissance des lettres. Dire qu'Erasme de Rotterdam fut un des élèves formés à cette école, c'est en proclamer la haute importance au XVe et au début du XVIe siècle.

A Liége il existait depuis 1496 une école florissante des Frères de la vie commune : c'était le *Gymnase de Saint-Jérôme*. Cet établissement, unique en son genre, se composait de huit classes. Les élèves y suivaient un cours d'enseignement complet, depuis les premiers éléments de la lecture et de l'écriture jusqu'à l'étude de la rhétorique et de la philosophie.

(1) Voyez sur Jean Sturm la savante monographie du professeur Ch. Schmidt : *La vie et les travaux de Jean Sturm, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg*. Strasb. 1855.

(2) Voyez, pour de plus amples détails sur cette association, le livre de Delprat : *Die Brüderschafft des gemeinsamen Lebens. Deutsch von Mohnike*. Leipz. 1840.

Ce fut à Liége que Sleidan acquit ce style latin si correct et si élégant, qui fit l'admiration de ses contemporains. Il avait pris pour modèle Jules César, qu'il regardait comme le premier des historiens, et dont il vantait la pureté et l'élégant langage. De Liége, Sleidan se rendit à Cologne, où il suivit des cours de littérature grecque et latine. Ce fut à Cologne qu'il publia vers 1523 une collection d'épigrammes latines, sous le nom de *Sleidanus*, qu'il adopta à cette époque. Il se détacha insensiblement des scolastiques, et se rallia à la phalange, de jour en jour plus nombreuse, des humanistes ou amis des auteurs classiques de l'antiquité. La santé de Sleidan ne paraît pas avoir été très-forte; peut-être le zèle avec lequel il se livrait à l'étude contribua-t-il aussi à affaiblir sa constitution. Il tomba dangereusement malade à Cologne, et, quand son ami Jean Sturm vint le voir, il le trouva dans un état déplorable. Il l'engagea vivement à l'accompagner à Louvain, où il fut rétabli par les soins d'un médecin renommé. Mais celui-ci lui recommanda de ménager ses forces; Sleidan suivit ce conseil, et accepta en 1523 la place de précepteur auprès du jeune comte François de Manderscheid. Il resta plusieurs années à ce poste, et, après avoir fait l'éducation de son élève, il l'accompagna en France, où il retrouva son ami Sturm à l'Université de Paris.

Sleidan passa quelque temps dans cette ville, qui brillait alors d'un vif éclat dans la république des lettres; mais en 1532 il se rendit à Orléans, où il se livra à l'étude du droit; en 1535, après avoir obtenu le grade de licencié en droit, il quitta Orléans pour revenir à Paris. Là il retomba assez dangereusement malade; son ami Sturm, avant de partir pour Strasbourg, le recommanda au cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris. Ce prélat distingué, qui protégeait les lettres qu'il cultivait lui-même avec succès, et qui correspondait avec Mélanchthon, fit une pension à Sleidan. Ce dernier, par reconnaissance, lui dédia un extrait latin de l'historien Froissart : *Joa. Froissardi Historiarum epitome — cura Joa.*

Sleidani. Grâce à l'intervention du cardinal du Bellay, Sleidan fut nommé en 1540 interprète de l'ambassadeur de France à la Diète de Haguenau.

Voici quel était le rôle assigné à l'ambassadeur français Lazare du Baïf à la Diète. Il s'agissait de gagner secrètement les envoyés du landgrave de Hesse et d'engager les Etats évangéliques de l'Allemagne à conclure une ligue avec le roi de France. C'est ce qui ressort clairement des documents qui se trouvent aux archives de Weimar, et qui ont été mis en lumière par M. le professeur Schmidt (1). Cette mission ne réussit pas, car les Etats protestants de l'Allemagne, et à leur tête l'électeur de Saxe, étaient méfiants à l'égard de François Ier, qui, tout en les engageant à s'allier avec lui contre Charles-Quint, persécutait cruellement leurs coreligionnaires dans son royaume. Mais si Sleidan ne fut pas heureux dans sa mission, il entra en rapport avec le landgrave Philippe de Hesse, qui apprit à l'estimer et le recommanda à la ligue de Smalkalde, qui le nomma en 1541 son ambassadeur, son interprète et son historiographe, avec un traitement annuel de 250 florins d'or. Sleidan quitta le service de la France et vint s'établir en 1541 à Strasbourg, où depuis trois ans demeurait son ami, le recteur Jean Sturm. Il gagna bientôt l'amitié du stettmeistre Jacques Sturm, fut nommé syndic de la ville et s'attira l'estime et l'affection de ses nouveaux concitoyens.

Selon toute vraisemblance, Sleidan se rattacha, dès son arrivée à Strasbourg, franchement à la Réforme. En effet, il publia en 1542 un écrit dans lequel il montre une vive opposition à l'Eglise romaine. Cet écrit contient deux discours adressés l'un à l'empereur, l'autre aux princes allemands. Il est intitulé : *Orationes II una ad Carolum V altera ad Germaniæ Principes*. Il en parut deux éditions, une allemande, en 1542, sous le nom de *Baptiste Lasdenius*, anagramme de

(1) Voyez sa *Vie de Jean Sturm*, p. 49 et suiv.

Jean Sleidan, et une latine en 1544. Le but de ces discours est la défense du protestantisme; la Réforme est une œuvre providentielle; s'y opposer, c'est faire une tentative inutile et contraire à la volonté de Dieu, car malgré l'opposition du pape et de l'empereur, l'Evangile triomphera par la seule puissance de la Parole divine.

La prise de la ville d'Ofen (en Hongrie), par les Turcs, inspira à Sleidan de vifs regrets; il les exprima dans un traité latin, intitulé : *De capta Buda a Solimanno, anno* 1542.

Trois ans après, en 1545, Sleidan publia une traduction latine de l'*Histoire de Philippe de Commines*, intitulée *Philippi Cominæi et de rebus gestis Ludovici XI Galliar. regis et Caroli Burgundiæ ducis Commentarii — cura Jo. Sleidani; Argent.* 1545. Il dédia cet ouvrage aux chefs de la ligue de Smalkalde, à l'électeur Jean-Frédéric de Saxe et au landgrave Philippe de Hesse.

En 1543, Charles-Quint et le roi d'Angleterre Henri VIII s'étaient alliés pour faire la guerre à la France, mais l'empereur s'était bientôt retiré de la lutte, parce que ses intérêts en Allemagne lui commandaient la neutralité. François Ier, qui craignait une nouvelle guerre avec Charles-Quint, aurait voulu faire sa paix avec l'Angleterre. Il s'adressa à la ligue de Smalkalde pour la prier d'intervenir en sa faveur à Paris et à Londres. L'électeur de Saxe ne se fiait pas aux promesses du roi, mais le landgrave de Hesse, gagné par le cardinal du Bellay, intercéda pour le roi de France, de sorte que la ligue envoya une députation à Paris; parmi les délégués se trouvaient Jean Sleidan et un gentilhomme originaire de Metz, Jean de Niedbruck. Les ambassadeurs, après avoir pris leurs instructions à Paris, se rendirent en Angleterre; grâce à leurs efforts, les négociations commencèrent au camp d'Ardres; elles furent longues et pénibles, et aboutirent enfin à la paix.

Nous avons nommé parmi les délégués de la ligue de Smalkalde un noble messin, Jean de Niedbruck (*Hans von Metz*) ; il paraît qu'en passant par Metz, Sleidan apprit à connaître

sa fille Jola, qu'il épousa en 1546. Trois filles issurent de ce mariage; la tradition prétend, sans doute à tort, que Sleidan était tellement absorbé par ses occupations littéraires et ses travaux politiques, que souvent il ne se rappelait plus leur nom.

En 1548, Sleidan publia une traduction latine du livre de Commines sur Charles VIII, sous le titre de : *Ph. Cominæi de Carolo VIII, Gall. rege et bello Neapol. Commentarii; Jo. Sleidano interprete. Argent.* 1548. Deux ans plus tard parut de lui, également en latin, une traduction d'un traité français écrit en 1515 par Claude de Seyssel, évêque de Marseille et ambassadeur de Louis XII auprès du pape Léon X. Le titre de l'ouvrage latin est *Claudii Sesellii de republica Galliæ et regum officiis.* Il est dédié au roi d'Angleterre Edouard VI et divisé en trois parties : *Religion, justice et politique.* Les deux dernières parties sont parfaites, dit Sleidan; quant à la première, il faut se rappeler le temps où l'auteur vivait. Le second ouvrage, publié par Sleidan en 1550, est une analyse de la philosophie de Platon; il est intitulé : *Summa doctrinæ Platonis de republica et legibus* (1). *Argent.* 1550. Sleidan, qui avait une grande prédilection pour Platon, dédia son livre à Guillaume Paget, conseiller du roi d'Angleterre.

Au mois de novembre 1551, Sleidan fut chargé par le magistrat de Strasbourg de représenter la ville au concile de Trente. Ce concile, convoqué sur les sollicitations de Charles-Quint par le pape Paul III, avait ouvert ses séances en 1545. Il avait posé de prime abord, comme articles de foi non discutables, *l'infaillibilité de l'Eglise romaine, l'autorité de la Vulgate et celle de la tradition.* Les protestants avaient refusé de participer sous ces conditions au concile; mais après la perte de la bataille de Mühlberg (14 avril 1547), la dissolution de la ligue de Smalkalde et la promulgation de l'Inté-

(1) Il parut de ce livre, en 1554, une traduction allemande intitulée : *Summa oder Inhalt der Platonischen Lehre, von der Regierung des gemeinen Nutzens*, von GEORG LAUTERBECK. Eisleben, 1554.

rim (1548), ils durent se soumettre aux volontés de l'empereur et se faire représenter au concile de Trente, qui tenait surtout à y voir de nombreux adhérents de la Confession d'Augsbourg.

Les Etats allemands n'étaient pas tous à même de s'y faire représenter. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse étaient au pouvoir de l'empereur; l'électeur Joachim de Brandebourg déclara qu'il se soumettrait à toutes les décisions du concile : les villes libres impériales avaient adopté, contraintes par la force, sauf Magdebourg, l'Intérim qu'on leur avait octroyé; il n'y eût guère que Maurice de Saxe, le duc Christophe de Wurtemberg et les villes libres de la Souabe qui cédèrent aux ordres de l'empereur et se décidèrent à envoyer des ambassadeurs à Trente.

Sleidan fut chargé de représenter Strasbourg et les villes souabes au concile. Il partit pour Trente le 3 novembre 1551, et passa par Tubingue où il vit le duc de Wurtemberg, dont il prit les instructions. Sleidan ne se faisait aucune illusion sur le résultat de sa mission, et il exprima ses convictions dans ses lettres au magistrat. Les députés protestants demandèrent qu'on les autorisât à présenter au concile leur confession de foi et qu'on leur accordât un sauf-conduit identique à celui des Hussites à Bâle. On leur refusa ces deux points, et le temps se passa en négociations d'autant plus stériles, que les protestants demandaient une discussion publique et libre, tandis que les Pères du concile exigeaient une soumission préalable et absolue aux décrets de l'assemblée. Comme le temps se perdait en tergiversations, Sleidan profita de ses loisirs pour faire avec un député saxon un voyage à Venise (3-16 février 1552). Cependant, au mois de mars, des bruits de guerre se répandirent à Trente; on craignait un conflit entre Charles-Quint et Maurice de Saxe. Les ambassadeurs saxons, qui n'avaient aucune connaissance des projets de leur maître, furent dans la plus grande anxiété, et quittèrent enfin Trente le 13 mars. Quinze jours après, le 28 du même mois, Sleidan, convaincu

de l'inutilité de sa mission, partit également. Il passa par Inspruck et la Bavière, et revint à Tubingue, où il rendit compte au duc Christophe de l'état des choses en Tyrol.

Durant le voyage de Sleidan, les hostilités avaient éclaté, et Maurice de Saxe s'avançait à marches forcées sur Inspruck, où il s'en fallut de bien peu qu'il ne fît prisonnier l'empereur. A la nouvelle de ces événements imprévus, les Pères du concile se dispersèrent effrayés.

A son retour à Strasbourg, Sleidan fut immédiatement chargé d'une nouvelle mission diplomatique. Lorsque, au mois d'octobre 1551, le roi de France Henri II eut déclaré la guerre à Charles-Quint, tout le monde en fut étonné, car jamais l'empereur n'avait paru si puissant; ce qu'on ignorait, c'est que Maurice de Saxe avait signé le 8 octobre un traité avec le roi de France, traité qui fut renouvelé le 15 janvier 1552 à Chambord. Il y était stipulé qu'on délivrerait l'Allemagne de l'oppression de la maison d'Autriche, et qu'on remettrait en liberté le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, dont l'électorat resterait toutefois à Maurice. Henri II promit de payer des subsides; par contre, les princes allemands s'engageaient à aider le roi de France à recouvrer le Milanais, et déclaraient qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que le seigneur roi prît sous son patronage des villes impériales qui n'étaient pas de langue allemande, telles que Cambrai, Metz, Toul, Verdun et autres semblables, qu'il les gardât même, en qualité de vicaire du Saint-Empire, les droits de l'empire restant réservés.

Henri II entra en campagne au printemps de l'année 1552; il publia un manifeste fort curieux (voy. Sleidan, p. 599), orné d'une estampe, où l'on voyait un bonnet phrygien entre deux poignards. Il y déclarait que son seul but était l'affranchissement de l'Allemagne, et invitait tous les patriotes allemands à le seconder. Il commença par s'emparer des trois évêchés lorrains : Metz, Toul et Verdun. Contrairement aux avis du maréchal de Vieilleville, qui lui conseillait la pru-

dence, le roi, plus docile aux conseils du connétable de Montmorency, déclara les villes de bonne prise et les réunit à la France. De là il se dirigea, par le col du Haut-Barr, vers la ville épiscopale de Saverne, où il établit son quartier général (1). Strasbourg y envoya, le 3 mai 1552, trois députés : Pierre Sturm, le frère du célèbre stettmeistre, Frédéric de Gottesheim et Jean Sleidan. Ils accompagnèrent un convoi de vivres que la ville envoyait au roi. Mais le connétable de Montmorency se montra peu satisfait; il voulait que ses soldats pussent entrer librement dans la ville et acheter ce dont ils avaient besoin. Les délégués revinrent à Strasbourg communiquer ces nouvelles au conseil des Treize (2). La situation était critique; ouvrir les portes aux troupes royales, c'était leur livrer la ville. Les députés revinrent à Saverne annoncer au connétable qu'il était impossible de satisfaire à sa demande, que la ville fournirait à l'armée française tous les vivres nécessaires, mais que l'entrée lui en resterait interdite. Le roi, auprès duquel les trois députés eurent le lendemain une audience, fut vivement contrarié de cette réponse; mais lorsqu'il vit de près, sur les hauteurs de Hausbergen, les préparatifs de défense des Strasbourgeois, qui auraient pu soutenir un siége en règle, et lorsqu'un boulet de canon, lancé à *une* lieue de distance (3), vint siffler au-dessus de sa tête et tomber à côté de la tente royale, il jugea prudent de ne pas pousser les choses jusqu'au bout et de revenir sur ses pas. Il se dirigea sur Haguenau, où il entra sans difficulté, et sur Wissembourg, où il fut bien reçu par la bourgeoisie. Quand il apprit que Maurice de Saxe venait de faire sa paix avec

(1) Voyez, sur l'expédition de Henri II en Alsace, les Mémoires de François Rabutin et ceux du maréchal de Vieilleville, dans la *Collection de Mémoires* de MICHAUD ET POUJOULAT, t. VII et t. IX. Comparez aussi STROBEL : *Vaterlændische Geschichte des Elsasses*, t. IV, p. 85 à 94.

(2) Le Conseil des Treize était le ministère des affaires étrangères de la petite république.

(3) Ce boulet fut lancé par le plus grand canon que possédaient alors les Strasbourgeois, renommés au XVIe siècle pour leur artillerie; ce canon se nommait *la Mésange* (*die Meise*); de là est venu aux Strasbourgeois le surnom de *Meisenlocker*. L'artillerie de Strasbourg (*Strassburger Geschütz)* était fort renommée au moyen âge.

l'empereur, il déclara que l'Allemagne étant libre, le but de son expédition était atteint; sur cela il rentra en Lorraine.

Sleidan fut chargé en 1554 d'une dernière mission. Il représenta la ville de Strasbourg au Convent (*Conventus*) de Naumbourg, où des théologiens saxons et hessois s'étaient réunis pour s'entendre sur la marche à suivre à la prochaine Diète de l'empire. La convention de Passau venait d'être conclue, et la paix de religion était à la veille d'être signée à Augsbourg. Il s'agissait de savoir si l'on maintiendrait ou non l'Intérim; il fut convenu qu'on le rejetterait et qu'on admettrait, comme par le passé, la Confession d'Augsbourg comme base doctrinale.

Au milieu de ces nombreuses missions diplomatiques, Sleidan trouva encore le temps de travailler à l'ouvrage capital de sa vie, à l'histoire de la Réforme sous le règne de Charles-Quint. Cet ouvrage est intitulé : *Commentarii de statu religionis et reipublicæ Carolo Quinto Cæsare*. Le mot de *Commentaires* est emprunté à César et a le même sens que chez l'historien romain. Sleidan entreprit son travail d'après le conseil de quelques hommes distingués (*Epist. dedic.*). D'après son propre témoignage (*Apologia*), il commença à en réunir les matériaux dès 1540, mais n'entreprit la rédaction définitive qu'en 1545. C'est le récit des événements religieux et politiques du règne de Charles-Quint que renferme l'histoire de Sleidan. Après sa nomination d'historiographe de la ligue de Smalkalde, Sleidan fut chargé d'écrire l'histoire de la religion renouvelée.

En 1545, il envoya le premier livre, qui s'étend jusqu'à la disputation de Leipzig, aux Etats protestants réunis à Worms; ceux-ci l'engagèrent vivement à continuer son travail. Le stettmeistre Jacques de Sturm de Sturmeck (1), qui mourut le 30 octobre 1553, put encore lire les seize premiers livres de cet ouvrage. On présume que cet homme d'Etat

(1) Voyez sur Jacques Sturm l'excellent article que lui a consacré M. Ernest Lehr, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire alsatiques*. Strasb. 1870.

illustre, qui fut mêlé, pendant plus de trente ans, aux principaux événements de son temps, et qui représenta sa ville natale dans quatre-vingt-onze diètes et assemblées politiques, fut le collaborateur de Sleidan, ou du moins lui fournit de précieuses indications. Sleidan puisa principalement aux archives de Strasbourg, riches en documents sur la Réforme, mais il ne négligea aucune source étrangère.

On peut juger de l'exactitude qu'il porta dans la composition de cet ouvrage par le soin scrupuleux qui présidait à ses recherches. C'est ainsi qu'il écrivait à Calvin, le 28 décembre 1553, pour lui demander des renseignements sur le massacre des Vaudois de Cabrières et de Mérindol. Même requête au sujet de Michel Servet et d'un martyr des Pays-Bas, frère de M. de Falais : « Je vous supplie, écrit-il au réformateur, de ne pas refuser votre appui à une œuvre d'une utilité si générale. » Il revient encore sur ce sujet dans une lettre du 2 avril suivant : « J'ai reçu votre livre sur Servet, auquel j'ai fait les emprunts nécessaires. Dès que vous aurez reçu la relation du drame vaudois par le personnage dont vous me parlez, soyez assez bon pour me la faire parvenir. Mon ouvrage serait presque terminé jusqu'au temps présent, si je n'attendais encore divers renseignements avant de le mettre sous presse. Il est intitulé : *De l'état de la religion et de la république sous le règne de Charles V*.

« Le ministre Garnier m'a dit dernièrement que vous préparez à Genève une histoire des martyrs de notre temps. Donnez-moi quelques détails à ce sujet. C'est une œuvre des plus recommandables dont j'attends impatiemment la réalisation. Autant que je l'ai pu, j'ai fait entrer dans mon récit les persécutions exercées contre les fidèles. J'aimerais connaître exactement l'acte audacieux et criminel des cordeliers d'Orléans, commis, si je ne me trompe, en 1533. Ne pourriez-vous me gratifier d'une relation de cet événement? Excusez la liberté peut-être indiscrète dont j'use à votre égard. » Calvin fit mieux qu'excuser son intègre correspondant ; il dicta pour

lui la relation désirée dont nous possédons le texte original, et ne laissa échapper aucune occasion de lui adresser des communications utiles (1).

L'histoire de Sleidan se composait primitivement de vingt-cinq livres; le vingt-sixième, qui s'étend depuis février 1555 jusqu'en septembre 1556, fut trouvé dans ses papiers et publié après sa mort. Le succès de l'ouvrage fut immense; la première édition, qui parut en printemps 1555, chez les héritiers de Wendelin Rihel, fut promptement épuisée et suivie dans la même année de trois autres. Dans l'espace de deux siècles, de 1555 à 1786, il parut de l'histoire de Sleidan *quatre-vingts* éditions (2); la dernière est celle qui fut publiée en trois volumes par le pasteur Chrétien-Charles Am Ende, prédicateur à Kaufbeuren; Francfort-sur-Mein, 1785 et 1786. Il parut aussi des continuations de l'histoire de Sleidan par Israël Achatius, Pforzheim, 1557; par Gotthard Arthusius, Francfort-sur-Mein, 1618; par Michel-Gaspard Lontorp, Francfort-sur-Mein, 1621; enfin par Osée Schadæus, Strasbourg, 1625.

Le succès de l'ouvrage de Sleidan fut tel, qu'on le traduisit dans la plupart des langues de l'Europe; il en parut des éditions allemandes, françaises, hollandaises, italiennes, anglaises et suédoises. Plusieurs écrivains appartenant à l'Eglise romaine publièrent à leur tour des histoires de la Réforme dirigées contre celle de Sleidan; parmi eux nous citerons : l'*Histoire du luthéranisme,* par le Père Maimbourg, auquel le baron Vite de Seekendorf répondit par son célèbre *Commentarius de lutheranismo; Francof. et Lipsiæ*, 1692. Parmi les traductions allemandes, nous citerons celles d'Osée Schadæus, l'auteur du *Summum Argentoratensium Templum*, et de Conrad Lautenbach, d'abord pasteur à Hunawihr, et plus tard

(1) *Sleidanus Calvino;* correspondances inédites de la Bibl. de Genève. (Vol. 109 et 113) Pour l'*Esprit des Cordeliers d'Orléans*, etc..., voir le *Bulletin*, t. III, p. 32 et suivantes.

(2) A la bibliothèque de l'Université de Leipzig se trouve la collection complète de *toutes* les éditions et traductions du chef-d'œuvre de Sleidan; elle se monte au chiffre de *cent trente* in-folios.

à Francfort-sur-Mein. Disons en passant que la traduction allemande de Michel Beuther, professeur à Deux-Ponts, qui continua l'histoire de Sleidan jusqu'en 1566, se rencontre parfois dans les villages protestants de l'Alsace.

L'ouvrage de Sleidan est écrit en latin; son style est clair et coulant; il suit l'ordre chronologique; il entre en matière par le récit de la vente des indulgences en 1517; il raconte ensuite, année par année, ce qui s'est passé; c'est donc presque une chronique, mais une chronique tellement fidèle, que l'empereur Charles-Quint, après avoir lu cette histoire, se prit à dire : « Ou il y a quelqu'un de mes conseillers qui me trahit, et qui lui découvre mes desseins, ou il faut qu'un esprit familier les lui apprenne (1). » Ce propos nous semble plus digne de foi qu'un autre attribué au même prince, qui aurait appelé Paul Jove et Sleidan *ses menteurs,* « parce que le premier avait dit trop de bien, et le second trop de mal de lui (2). »

Sleidan publia son dernier ouvrage en 1556. C'est un abrégé de l'histoire universelle en trois livres; il est écrit en latin et intitulé : *De quatuor summis imperiis.* Il est dédié au duc Ebrard de Wurtemberg, et destiné, comme le dit l'auteur, à servir de guide à la jeunesse dans l'étude de l'histoire. Ce petit livre jouit longtemps d'un grand renom dans les écoles, et eut un grand nombre d'éditions. Ce qu'il y a de remarquable, c'est la division de l'histoire inaugurée par Sleidan; elle est empruntée au prophète Daniel et comprend les quatre empires d'Assyrie, de Perse, de Grèce (d'Alexandre le Grand) et de Rome. L'histoire moderne, d'après ce plan, n'est que la continuation de l'histoire romaine; l'empereur, qui est l'héritier et le successeur des empereurs romains, possède une dignité supérieure à celle des autres souverains. Dans ce livre, Sleidan fait l'exégèse du prophète Daniel; il y trouve le

(1) Voyez Antoine Teissier : *Les Eloges des hommes sçavans tirés de l'histoire de Mr. de Thou.* (P. 108-111.)

(2) Le grave de Thou, l. XVII, rend hommage à l'exactitude, à la fidélité de Sleidan, et cet éloge du plus impartial des historiens catholiques est significatif.

pape et les Turcs, qu'il combat, sans toutefois tomber dans les violences de langage de la polémique du XVIe siècle.

Sleidan ne put mener son œuvre à fin; il mourut de la peste le 31 octobre 1556; sa femme l'avait précédé d'une année dans la tombe, et le chagrin qu'il ressentit de cette perte ne contribua pas peu à accélérer sa fin. Ils ne laissèrent aucun descendant mâle.

Jean Sleidan occupe un rang distingué parmi les savants du XVIe siècle. Il est le père de l'histoire de la Réforme, et son ouvrage restera classique, grâce à l'exactitude du récit et à l'élégance du style. Comme diplomate, Sleidan joua également un rôle éminent; son extérieur était agréable; il parlait avec une grande facilité et était estimé de tous les hauts personnages de l'époque, à cause de sa fermeté de caractère et de sa modération. Il était aussi en rapport avec les hommes les plus marquants de son temps; il correspondait avec Luther, avec le docte Mélanchthon, avec le pieux Vergerio, avec l'austère Calvin, avec Jean du Bellay (1), avec Martin Bucer, dont il traduisit en latin le catéchisme allemand, avec l'humaniste Peutinger de Nuremberg, avec les deux Sturm (le stettmeistre Jacques et le recteur Jean), avec Pierre-Martyr Vermigli, avec Paul Fagius, avec le savant Roger Asham (2). Tous ces hommes illustres professaient pour Sleidan la plus sincère amitié et la plus vive estime.

Jean Sleidan, de même que son compatriote Jean Sturm, furent deux illustrations de la ville de Strasbourg au XVIe siècle. Ils ouvrirent, l'un comme historien, l'autre comme pédagogue, des horizons nouveaux à la science. Tous les deux furent aussi mêlés, comme diplomates, aux événements les plus importants de leur temps. Tous les deux ayant habité la France, avaient de hautes relations à Paris, et

(1) La Société historique de Gœttingue a publié, dans ses *Neueste Forschungen*, Gœtt., 1870, une vingtaine de lettres adressées par Sleidan au cardinal du Bellay.

(2) Les lettres de Sleidan à Asham parurent dans la collection épistolaire de ce grand homme, publiée à Hanau en 1802, sous le titre : ROGERI ASHAMI, *Familiar. Epistolarum, libri tres.* Hanoviæ 1602.

jouèrent, dans l'histoire politique du XVIe siècle, un rôle important. Grâce à eux, Strasbourg fut, pendant des années, le trait d'union entre la France et l'Allemagne. François Ier en particulier, ainsi que Henri II, professaient une haute estime pour Sleidan, qu'ils connaissaient personnellement et qui leur rendit des services signalés.

Deux ans sont à peine écoulés depuis le jour (14 juin 1870) où fut inaugurée à Strasbourg la statue de Jacques Sturm de Sturmeck, qui depuis a été, à deux reprises, gravement endommagée. L'illustre stettmeistre aurait mérité non-seulement cette modeste distinction dans la cour du Gymnase protestant, mais une place d'honneur au milieu de la cité, dont il fut l'ornement et l'une des gloires les plus pures. Comme celle de Sturm, la mémoire de Sleidan doit être tirée de l'oubli. Puisse bientôt un monument littéraire, digne de l'historien du XVIe siècle, être élevé en son honneur, et rappeler ses mérites à une génération qui, au milieu des préoccupations du siècle, en a complétement perdu le souvenir !

J. Rathgeber.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

(1572 — 1573)

LETTRES EXTRAITES DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, PAR M. JEAN LOUTCHITZKI (1)

LETTRES DE DAMVILLE (2).

1.

Au Roi.

4 octobre 1572.

Sire ! M'acheminant en mon gouvernement suivant le commandement que m'en avez faict, j'ay trouvé en ce lieu les porteurs qui ont esté dépeschés par les estats de vostre pays de Languedoc devers V. M. pour lui faire entendre tant la tenue d'iceux en vostre ville de Béziers, que de tout ce qu'il se est passé. Mesmement quelques articles auxquels ils ont faict difficulte que plus amplement ils feront entendre à V. M. si elle l'a pour agréable, avec remonstrance très humble des pertes, ruynes et sterillités de tous vivres qu'ilz ont souffert en tout vostre pays depuis trois ou quatre ans en-ça, qui leur cause grande incommodité pour ne pouvoir bonnement satisfaire au vouloir et intantion de V. M., ainsi qu'eulz mesmes désireroient, et qu ils en ont la voulonté bonne, faict que je les ay bien voullu accompagner de ce petit mot pour très humblement supplier V. M. qui luy plaise y ayant esguard importer à tout vostre pauvre pays de Languedoc de vostre grâce et bonte accoustumée pour leur donner de tout plus le moyen de continuer le très humble service qu'ilz vous doibvent comme très humbles et très obeissens subjects, etc.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur

DAMVILLE (3).

(Msc. de la bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. 103, n° 45. Orig. Sign. autographe.)

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juin, p. 252, et du 15 juillet, p. 299.

(2) Henri I[er], connu, jusqu'à la mort de son frere François, 1579, sous le nom de Damville, et devenu alors duc de Montmorency, était le second fils du connétable Anne et de Madeleine de Savoie de Tende, sœur de Villars. Depuis 1563, il occupait le gouvernement de Languedoc, et avait été nommé, en 1566, maréchal de France. En 1574, il se mit à la tête des Politiques.

(3) Cette lettre, écrite dans un tout autre esprit que celles de Villars, rappelle

2.

Au Duc d'Anjou.

De Beaucaire, 24 novembre 1572.

Monseigneur, le Sr de Masparrault, porteur de la présente, après avoir esté, suivant le commandement de Sa Mté, vers M. l'admyral, mon oncle (1), m'est venu trouver en ceste ville de Beaucaire, où il m'a rendues les lettres qu'il auroit pleu à Sa M. m'escripre le 4 du present, me donnant par icelles advis des desportements des Rocheloys et du recueil qu'ils avoient faict au Sr de Vigen qui estoit allé vers eulx de sa part, et de plusieurs aultres leurs actions contre le debvoir qu'ilz luy ont. Tendant la fin de sa lettre à ce que pendant que Vous, Monseigneur, serez à l'entreprise que Vous avez faicte contre eulz, je poursuive si vifvement ceulx qui se sont rebellez en mon gouvernement qu'il n'en puisse sortir aulcuns pour aller à leur secours, et qu'au mesme temps que vous ferez vostre effort, s'en face de mesmes en mondict gouvernement, sur quoy je n'ay voullu faillir de représenter à Sa M. et à Vous, Monseigneur, que desia vous ay faict entendre par le Sr de Lombez, qui est en somme que je n'ay pas à faire en ung seul endroict pour l'appugnation des rebelles en mond. gouvernement, car ilz occupent pour le moingts de soixante à quatrevingts villes ou forts, leurs forces y sont grandes et tous les jours les accroissent. Je n'ay pas le moyen d'y résister, si ce n'est qu'il plaise à Sadicte Mté, me le donner, la suppliant très humblement se souvenyr que comme je luy ay escript, qu'à mon gouvernement je n'ay trouvé que cinq compagnies de gens de pied de soixante hommes chascune, soubs le regiment de Mr de S. Geran qui encores en avoit tiré les meylleurs hommes avec luy en Brouage. Depuis y estre arrivé je me suis efforcé en tout ce qu'il m'a esté possible de faire croistre lesd. compagnyes et d'en assembler quelques nouvelles avec celles des Corses que j'y ai faict entrer pour la conservation de ce qui reste soubs son obeyssance. Si j'eusse eu les moyens, Monseigneur, de recouvrer deniers, je serois maintenant prest à me mettre en campaigne, comme est Mr l'admiral, mais ne m'en ayant esté donné aulcun, je suis tousjours attendant sur ce la vollunté de Sad. Mté et la vostre, et les commandemens qu'il vous plaira me faire par led. Sr de Lombez, sellon lesquels et pourveu qu'il luy plaise et à vous m'accorder de ses finances ou pouvoir d'en recouvrer ailleurs, je n'auroy pas faulte d'hommes, car j'espère avec l'ayde de Dieu et de tous les bons serviteurs de S. M. et vostres, qui sont de deca, donner tans d'empeschemens ausd. rebelles et les tenyr de si près qu'ilz n'auront pas loisir de penser à la Rochelle, mais sans moyens je ne puis rien, n'estant l'ymportance des affaires

les paroles de d'Aubigné : « Le duc d'Amville n'étant sauvé du massacre que par l'absence de son frere, il alla faire en Languedoc contre les Réformés par office ce qu'autrefois il faisoit par passion. »

(1) Villars.

concernans Sa M. de deça si petite qu'il ne m'y faille pour le moingts une armée de dix ou douze mille hommes de pied et une baterye de 18 ou 20 pieces d'artillerye. Ce que j'auray bientost assemblé, ayant recu vos commandemens et les moyens de ce faire. Et viendroit bien à propos, Monseigneur, qu'il plaise à Sad. M. me renvoyer promptement led. Sr. de Lombez, affin d'accelerer, s'il estoit possible, ce que j'auroys à faire, au moings que j'eusse le remede pour me mectre en campaigne du costé de deca, pendant que Monsieur l'amiral y seroit du costé de Montauban, car en ce faisant, ceulx de son gouvernement ne viendroient au myen, ny ceulx du myen n'y-roient poinct au sien. Et m'asseure que luy et moy les esbranlerons de telle facon qu'ilz penseront à leur faict. Led. Sr. de Masparrault a traversé d'un bout à l'autre mond. gouvernement et recongneu à l'œil tout ce que je vous ay escript, des actions desd. rebelles, qui ne pourroit avoir esté myeulx à propos à ce qu'il puisse vous en rapporter à la vérité ce qui en est; à la suffisance duquel me remectant et attendant tousjours avec une extresme devotion au service de Sad. M. le retour dud. Sr. de Lombez, je finiroy la présente en priant Dieu, etc.

DAMVILLE.

(Vol. 103, n° 47. Orig. Sign. autographe.)

3.

Au Duc d'Anjou.

Lunel, 24 janvier 1873.

Monseigneur! par mes lettres du 10 du présent je fis entendre à Sa M. et à Vous, qu'estant lors le maulvais temps modéré je m'acheminois à Montpellier en l'assemblée des estats de mon gouvernement pour la négociation avec eulx des finances qu'il a pleu à Sa M. m'ordonner, pour incontinent après me joindre aux trouppes que j'avois jectées parmy les ennemys et qui s'estoient logées au lieu de Cauvisson. Suivant cela Monseigneur, estant avec moy les Srs de Joyeuse, de Suze, de Mondragon, de Lombez, de Crillon, St-Just, Labarttalane et plusieurs aultres fidels serviteurs du roy et de Vous, tant de ce pais que de ceulx du contat d'Avignon que Mr le cardinal d'Armagnac m'avoit envoye, et partant de Beaucaire, estant adverty que lesd. ennemys assemblez en nombre de deux cens chevaulx et xv cens hommes de pied faisoient quelque semblant de voulloir combatre mes trouppes, je me serois achemine en toute dilligence au lieu où ilz estoient pour estre de la partie, mais estant advertis de mon arrivee, ilz deslogèrent de nuict et depuis la campaigne m'est demeurée. Après cela je me rendis au Montpellier en lad. assemblée des estats où je les ay troués en si bonne devotion au service de Sad. M. et Vostre, que non seullement ilz m'ont offert pour icelluy leurs biens, mais aussi leurs propres vies, estant im-

possible de recongnoistre un peuple plus fidel et obéissant à son roy qu'ilz sont et veullent estre, de manière qu'après m'avoir accordé les trois cens mil livres que Sad. M. m'avoit ordonnés sur eulx, à deux termes : le premier au 15 de fevrier prochain et l'aultre en may, encores que ce ne soit argent contant, comme il est nécessaire pour bien fabriquer une armée et rendre la discipline au soldat telle quelle est requis, si est-ce, Monseigneur, que je fais en cela de nécessité vertu et ne laisse de mectre tout ce que je puis ensemble, ayant desja aud. lieu de Cauvisson trois cens bons arquebusiers qui se renforceront d'heure en heure, esperant dans le 25 de febvrier quilz seront quarante enseignes, ensamble que j'ay faict lever en mond. gouvernement les vingt soubs la charge du S. de Savignac du costé de la Gascoigne, et le reste en ce quartier de deça, attendant les Corses et les forces des provinces de Daulphiné et Lionnois qu'il a pleu à Sad. M. et à Vous m'ordonner que je réserve pour forcer Nysmes. Et affin, Monseigneur, que Sa M. et Vous saichent s'il leur plaict qu'il ne tient maintenant à moy que je ne face quelque chose pour son service et le Vostre, Vous serez informé que je suis tousjours actendant l'artillerie de Lion que je n'ay peu encores recouvrer, combien que l'on m'ait asseuré que Mr de Mandelot l'avoit faict mectre sur l'eau, et ne scay à quoy il tient qu'elle n'arrive. Quant à celle de Narbonne, il la fallu remonter tout à neuf, et tousjours les ouvriers sont après pour me la rendre le plustost qu'il me sera possible en Aigues-mortes pour led. siége de Nysmes, et si cependant j'eusse eu celle de Lion avec les deux coullevrynes que j'ay empruntées d'Avignon, j'eusse forcé dix ou douze forts des environs de lad. ville et d'aultant eslargy le pais, et peut-estre atiré l'ennemy au combat, pour tout à une fois rendre ce pais soubs l'obeissance de Sad. M. et Vostre. Mais en actendant, Monseigneur, suivant mes dernières instances, je Vous supplieray très-humblement de commander aud. Sr. de Mandelot de m'envoyer les deux compagnies de Lionnois et de mesmes aux Srs. de Gordes et de Garces que toutes les quatre de Provence et autres quatre de Daulphiné que Sad. M. ma pareillement ordonnes, me soient baillés pour ne retarder l'exécution de mes entreprinses qui commencent de réussir et continueront avec l'ayde de Dieu de bien en mieulx, s'estans ceulx qui estoient dans le chasteau de Cauvisson (1) après avoir attandu longuement mes troupes dans le bourg aux environs, l'une moitié par crainte et l'autre moitié par famine renduz il y a deux jours à vie sauve, estant en nombre environ six-vingts hommes qui ont tous prins les armes pour Sa Mté, excepté le cappitaine et quatre soldats qui sont en vollunté de s'y mectre. Voilla, Monseigneur, ce que j'ay bien voullu Vous representer des choses qui concernent led. service de Sa M. et Vostre par la commodité du Sr. St-Roman, present porteur, affin qu'il Vous plaise, comme je Vous en supplie très-humblement, de ne m'imputer sur la persuasion qu'aulcuns pourroient Vous faire qu'il y ait de la négligence en moy, me faisant cest honneur de considérer que les moyens

(1) Calvisson.

qu'on m'a donnés n'estoient pas deniers contans et qu'une armée de dix ou douze cens hommes n'est pas si tost assemblée avec une batterye de 20 pièces d'artillerie, oultre ce qu'il m'a esté nécessaire d'avoir pour préalablement munyr de gens de guerre les villes restans soubs son obéssance, en nombre de plus de deux cens en mon gouvernement pour les conserver. A quoy la grace à Dieu, j'ay pourveu du mieulx qu'il m'a esté possible, et espère que mes actions Vous feront paroistre que je n'ay rien oublié de la moindre chose du fidel debvoir et subjection que j'ay au service de Sad. M. et Vostre. Suppliant en cest endroict le Créateur Vous donner en toute prospérité, Monseigneur, etc.

Je ne veulx oublier à vous dire que le chasteau de Covisson n'estoit pas de si peu d'importance qu'il n'est cousté pour le moingts 20 coups de canon.

(Vol. 103, n° 48. Orig. Sign. autographe.)

4.

Au Duc d'Anjou.

15 mars 1573.

Monseigneur, depeschant le Sr Scapole, chevalier de l'ordre du Roy, vers Sa M. pour luy rendre compte de mes actions et deportemens à son service, je n'ay voullu faillir par mesme moyen de Vous faire entendre que tout aussitost que Sad. M. m'escripvit que Vous Monseigneur, estiez party pour Vous achemyner à la Rochelle, affin de destourner les rebelles de ce pais d'y aller au secours et de favoriser Vostre entreprinse et aussi pour commencer de rompre leurs desseings et tout a ung coup les atirer au combat, comme ilz faisoient lors semblant d'y voulloir venyr. Saichant qu'ilz avoyent retirés les meilleurs hommes de leurs trouppes soubs quatre enseignes et une cornette de cavallerye dans la ville et chasteau de Sommières, l'une des plus fortes places qu'ilz ayent en ce pays à leur dévotion, et d'ailleurs désirant satisfaire de tout mon pouvoir au commandement qu'il Vous a pleu me faire, je vins assiéger lad. ville et chasteau (1). Il y a ung moys tout entier ou après avoir faict faire deux bresches, l'une au chasteau et l'autre à la ville, j'ay faict livrer deux assaults aud. chasteau et ung à la d. ville, où par la grande résistance de ceulx de dedans il nous a esté impossible de pouvoir entrer. Toutefois nous avons le couraige meilleur que jamais, et espère avec l'ayde de Dieu que nous en viendrons a bout, encores que la pluspart des forces des d. rebelles tant de Guyenne que de ce pays sont campés à trois petites lieues d'icy en nombre

(1) « D'Anville avec ses nouvelles forces essaya Uzèz en vain : se fit recevoir dans Calvisson et Saint-Geniers, et puis, voyant les fauxbourgs de Nismes brulez, par où il jugea la résolution des habitans, il choisit Sommières pour passer sa cholère. » (D'AUBIGNÉ.)

de trois à quatre cens hommes de pied et quelques chevaulx, et feignent de nous vouloir combatre et de ravictuailler la d. ville. Et ne fauldray par homme expres de Vous advertir de ce qui en réussira. Cependant Vous supplieray très-humblement, Monseigneur, me fere cest honneur de me tenyr au rang de Vos plus fidels serviteurs, ne désirant rien tant que de Vous complaire, faire tres-humble et agréable service avec telle affection et debvoir que Vous le pourriez espérer de personne du monde, et en ceste vollunté, après Vous avoir très-humblement baisé les mains, je prieray le Créateur, Monseigneur, qu'il Vous maintienne en parfaite santé, etc.

Votre très-humble et très-obeissant serviteur,

DANVILLE.

(Vol. 103, n° 44. Orig. Sign. autographe.)

LETTRE DE VILLARS.

II

Documents concernant le siége de La Rochelle.

Le 18 novembre 1572, Villars écrivait au duc d'Anjou :

Monseigneur,

Il a pleu à Sa Majesté m'advertir de la deliberation que vous avez prise touchant le faict de la Rochelle. C'est la plus belle resolution qui se pouvoit prendre, car telle manière de gens ne se veullent traicter aultrement qu'à coups de canon. J'espère, Monseigneur, que Dieu me fera ceste grace que pendant que netoirez ce pays-là, je donneray ordre par dessa que l'obeissance demeure à Sa M^té^. Cela s'entend si je suys aydé des moyens sans lesquels je ne puys rien faire, asscavoir d'argent, des boulets et de pouldre, comme je mande plus amplement à Sa M^té^, vous suppliant, Monseigneur, y vouloir tenir la main et croire ce que j'ay dict, etc.

VILLARS.

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, lettres de Villars, n° 24.)

C'est sur La Rochelle, en effet, que devaient se concentrer les principaux efforts de la quatrième guerre de religion. N'avait-elle pas été la première à s'effrayer des suites probables de la Saint-Barthélemy ? Ne se refusait-elle pas résolûment à laisser entrer dans ses murs le gouverneur royal Biron et les troupes qui l'accompa-

gnaient? Après deux mois de pourparlers, la nouvelle des massacres de Bordeaux avait rompu les négociations, et l'on « commençait à se préparer sérieusement à la guerre. » Pour emprunter encore les paroles de l'historien de Thou : « La cour, voyant que rien ne pouvoit engager les Rochelois à recevoir Biron, à moins qu'ils n'eussent des sûretés plus fortes que des paroles, donne ordre à ce seigneur de leur déclarer la guerre, s'ils ne le reçoivent sur le champ et sans aucune condition, et de les traiter comme des rebelles et des ennemis de l'Etat. » (De Thou, liv. LV et LVI.) Arcère, vol. I, et d'Aubigné retracent le siége avec une profusion de détails et une exactitude dont nos documents font foi. Nous y renvoyons les lecteurs, en nous contentant de rappeler qu'au moment où Biron écrivait les lettres que nous publions, il commandait l'armée d'investissement en attendant l'arrivée du duc d'Anjou; que depuis le commencement de l'année « on assiégeait la ville par terre et par mer, » et que dans La Rochelle se trouvait La Noue, fidèle à la fois à son double rôle de médiateur, au nom du roi, et de défenseur de la liberté de conscience, La Noue auquel, même à cette époque particulièrement difficile de sa vie, de Thou rend encore le beau témoignage que « jamais on n'interpréta mal ni ses paroles ni ses actions. »

LETTRES ET DÉPÊCHES ORIGINALES DE BIRON (1).

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. 78.)

1.

Au Roi.

10 janvier 1573. Devant la ville de La Rochelle.

Sire! Le seigneur de Gadaigne ariva icy le quatriesme de ce moys et avec luy le commis du tresorier qui pourtoit vingt mille livres pour le payement de la monstre qu'il vous avoit pleu me commander fere aux gens de pied. Le lendemain la monstre se fist avec grand regret daulcungs capitaines s'atandans d'estre advertis deux ou trois jours devant, et l'ordre y a esté si bien tenu et y heu l'œil et uzé de stratageme pour les surprendre, qu'il se retrouve bon nombre des payés... autres, au grand mescontentement de daulcungs. Les deniers revenans seront pour parfaire à plus près la somme du payement desd. compagnies qui sont en nombre de vingt-six. Il n'est venu argent que quarante-six mille livres, assavoir : unze mille livres dediés pour celles de Beaumont, huict mille livres qu'estoient pour prester aux nouvelles et vingt-sept mille livres susdictes dernières. Il resteroit pour le payement desd.

(1) Armand de Gontaut, baron de Biron, nommé, en 1569, grand-maître de l'artillerie, et en 1577, maréchal de France.

vingt-six compagnies six mille livres. Ceste monstre donne occasion à ung chascun de se resouldre à faire service à V. M. et de patrie, et s'en mestre en reigle, ordre et militie, car je vous promects, Sire, sans icelle tout s'aloit desbander et en daugier qui eust porté grand prejudice à vostre service qui est si bien acheminé. Et venant lad. monstre à propos, l'on a faict avec les soldatz qu'ils ne fairont poinct d'instance du payement que sur la fin du moys, combien que leur but et project estoit le vingtiesme. Mais les compagnies de M. de Lude ont faict une grande querimonys, ne faisant monstre comme les aultres vingt-six, et disoient que à la monstre qu'ils ont faicte, l'on leur a faict entendre que c'estoit pour le moys de decembre, à quoy leur a esté remonstré que celle qu'ils ont faicte, ce n'as esté que le XVI du passé qui sont quatorze jours apprès les aultres qui ne sont entrés en ce camp que XIX, et qu'ils ne peuvent mieulx faire que d'atandre le temps comme les aultres. Ils ont protesté qu'ils ne peuvent plus retenir leurs soldats, qu'ils ont prins Marans. Touteffoys ils en estoient à trois lieues, quand il fust habandonné. Mais l'on y fera ce que l'on poura, comme aussi à la compagnie de St-Martin qui est entré en ce camp avec cinq cens hommes, et ne sçavons comment l'entretenir. C'est une grande compagnie desbordée. Touteffoys il y en a qui ont mine d'hommes, et promect led. St-Martin de fere merveilles. L'on le logera où il demande. L'on leur fera baillyer quelque pain, en attandant la venue de Monseigneur. Et seroit bon aulx ungs et aulx aultres leur fere prester quelque argent d'icy à quelsques jours attandans la monstre, plustost que de les laisser desbander. Comme aussi à trois compagnies nouvelles qui sont à trois lieues de ce camp. Mais j'atans que mondict seigneur sera venu, avant que soit le temps pour en ordonner. Les entrepreneurs munitionnaires ont demandé de mes gensdarmes pour estre aulx chasteaux et passaiges avec quelques hommes pour tenir le reste. Ce que j'ay faict.

Sire, comme je vous ay mandé par mes précédentes du 30 du passé, il est très nécessaire que les forts de la Poincte de Correils et au milieu de celle de Chef de Boys soient faicts avec des navires eschoués dans le port, mis de telle fasson qu'il y eust tousiours les gens dessus. Et se deffendroient l'ung l'aultre par les moyens desd. forts. Aultrement c'est argent quasi perdu que les navires qui y sont, d'aultant que les navires entrent et sortent comme ils veullent de la Rochelle. Si les compagnies de vostre garde estoient arivées et que M. de la Garde fut prest, comme il entreprend de le garder et faict provision d'y mettre ce qui est nécessaire pourveu que l'on le fortiffie, j'entreprendray de mettre en deffense dans douze jours celui de Correils, mais le sr. de la Garde est en Retz. (sic). L'on n'a peu quérir les hommes en Brouage pour le front. Aussi il faut bien pancer pour la fortiffication car de la fortiffier tout, il fauldroit beaucoup plus d'argent que celluy que V. M. y a envoyé. Ce qui est faict et se fera ne costera gueres et se faict par trois cents pionniers. L'argent se trouvera entier encores. Le mauvais temps a gardé que l'on n'a peu regaster la Fontaine qu'ils ont rabilliee. Ce sera demain si l'ordre que ay mis se tient. Il sera mis au magasin

du Roy mille tonneaulx de vin, mais chascun y veult mettre la main. Je me remettray du tout aulx srs. genneraulx de Chastelier et Beaulieu, car jay assez daultres affaires. Le genneral des vivres fait ce qu'il peult, mais les entrepreneurs sont des trompeurs, car ce qui leur est ordonné et commandé le soir, le lendemain apprès ils ne le tiennent. Les gens darmes commencent à vouloir se desbander, à l'exemple de ceulx de Mr. de la Vauguion et de son enseigne qui s'en est allé despuis mes dernières, disant que tout ce qu'il avoit mené de la compagnie s'en estoit allé. C'est ung très mauvais et pernitieux exemple. Les chefz des gens darmes qui sont icy supplient V. M. qu'il luy plaise ordonner qu'ilz fassent monstre, attendu qu'ils n'en ont faict que une l'année passée, et si ont servy et en y a tels qui a quasi quatre mois qui sont en ce pays. V. M. y gaigniera beaucoup en leur faisant faire monstre, ne payant que ce qui se trouvera presant, et ceulx qui ont prins la mallady au camp. Se monstrera aussi par la qui serve, l'on est payé. Et servira dung bon exemple pour ceulx qui viennent apprès en ce camp. Il n'y a nul prevost en ceste armée que celluy de lartillerye qui est assez empesché. J'ai recherché de fere quelque entreprinse à la Rochelle; si je pouvois parler avec ceulx à qui j'ay intelligence, pour les instruire je ferois quelque chose. Mr. de Pugalhiard est arivé icy qui a mené quelques hommes qui promettent beaucoup. L'on les a instruicts. Les Roches-Baritault ny Landereau ne sont en ces quartiers, et vont demure à Maran sinon jusques à ce qu'il n'y ait heu rien plus. Ils dressent quelques navires pour aller sur mer. C'est une chose assurée qu'au moys de novembre il y avoict douze mille pièces de vin et trente mille boysseaulx de bled à Lusson. Aujourd'huy il n'y a nul habitans, voire l'on en a apporté les portes et fenestres des maisons. Lesd. srs. de Pugalhiard et Beaulieu et plusieurs aultres temoigneront ce. L'on cuydoit trouver et fe. une partye des magazins de vostre armée à Lusson. Mr. de Pons a dressé une compagnie de deux cens hommes de pied qu'il tient à Pons; il faict plusieurs pilleries et emprisonnements et est cause qu'il y a cinquante valians hommes rettirés à la Rochelle. Il dict qu'il a levé ces deux cens hommes soubs la permission de M. ladmiral, lequel me mande que en ce il a esté surprins et que j'en fisse comme seroict pour l'hutillité de vostre service et du peuple. Il ne veult hoster ceste garnison qui faict mille insolances et soubs le pretexte que l'on le veult thuer; il y en a bien d'aultres à qui l'on en veult davantaige. Je luy voullu baillyer commission de soixante hommes pour la garde de son chasteau et ville. Voïant que ne luy en voulois baillyer davantaige, il l'est allé demander aud. seigneur admiral et le pis (est) que soubs une sauvegarde qu'il a obtenu dud. sr. admiral par surprinse, ainsi comme il ma mandé, ne veult que ses tenantiers contribuent aulx munitions de vostre armée et portent vivres en Brouage pour de l'argent : non seullement ses tenantiers mais ceulx qui sont de l'entiere baronnerye de Pons qu'ils disent qui ne sont esté foullés. Brief, il semble à la pluspart que ceste guerre que V. M. faict pour chastier voz rebelles et desobeissans, n'est faicte que pour le proffict et pillage particulier. Ilz gardent leurs (*illisible*)

et ont des sauvegardes, mais c'est affin qu'il n'y ayt que eulx à les pilioter. V. M. m'a baillyé en charge ce pays : je ne puis moings fe. que vous en advertir.

Il y a des marchans de Hambourck et de Lubec qui me sont venus trouver et demander passeport pour sortir de la Rochelle, disans qu'ilz ont esté prins par les Rochelois et retenuz par force, et contraincts prandre du vin au lieu du scel qu'ils estoient venuz quérir. Je leur ay dict qu'ilz me fissent apparoir leur dire. Ilz mont porté ung passeport du mere de la Rochelle donant de certiffication de ce dessus que j'anvoys à V. M. pour monstrer de leur insolance et affin que V. M. voye comme il est servy. L'argent qu'il vous a pleu ordonner pour l'artillerye pour le moys de decembre, dont il y en a quarante mille livres à Tours, il y a vingt cinq jours qu'il est prest. Touteffoys le commis ne le voullu porter, ains est venu querir en ce champ deux charrettes pour les porter. Il a espargnié en ce quarante livres, de sorte que pour le moys de décembre il n'est venu aulcungs deniers et a fallu vivre d'emprunts jusques à ceste heure : qu'est une chose très pernitieuse en ung tel equipaige d'artillerye que l'argent ne vienne à temps.

Sire! presentement est arivé ung des principaulx bourgeois de la Rochelle, nommé Coveliers, qui a esté prisonnier deux moys. Le maire le faisant sortir de prison, luy dict que le conseil avoit ordonné que luy et sa famille sortist de la ville. Il m'a faict entendre qu'il ny a chose qui puisse plus fascher les Rochelois que leur fermer le passaige de la mer, mais il nous mect des moyens en avant qui ne se peuvent faire. Je vous envoye ung portraict de ce que j'estime que devoit et se peult feire, ayant heu ladvis de gens entendus à la mer qui l'on trouvé bon. Mais il fault eschouer de grands navires dans le cours de l'eau. Je natans sinon les compagnies de vostre garde et celles du Gua pour faire le fort à la poincte des Correilles, affin que, arrivant Monseigneur, il n'y aye à faire aultre chose que assoir les pièces et faire les tranchées. Et c'est une chose très nécessaire de coppèr la mer, car aux jours passés ils y sont entrés six ou sept navires chargés de prinses, ou il y avoict du bled. Ils sont sortis environ de six ou sept vingts d'hommes pour aller courir sur mer. Ce seroict ung grand service de les pouvoir garder d'entrer. Comme aussi jay besoin des forces estrangeres. Javoys mandé fere advancer lesd. compagnies, mais le bruict court quelles sont este contremendées de ne venir pour encores. Cependant je fays provision de ce que jestime estre necessaire et mesmes pour les mineurs, lesquels lon ma adverty que pour s'excuser quand ilz ne peuvent ou ne veullent faire quelquechose, ilz demandent des choses impossibles. Je leur ay faict mettre par mémoire tout ce qu'ilz pouvoient demander, afin qu'ilz ne trouvent nulle excuse.

Sire! Je ne vouldrois faillir aulcunement à voz commandements, mais il est intervenu une grande plaincte parmy les gens de pied à cause des lieutenans; leur ayant faict entendre vostre intention; mesmes Mr. de Strosse qui s'en est grandement plainct lequel vous en escript, comme il m'a dict. M. le general Chastellier et moy

adviserons de fere ce que pourons pour vostre service, nous aprochans tousjours de vostre intention et commandement. Le seigneur abbé de Gadaigne m'a faict entendre particulierement vostre intention que je suivray de poinct en poinct de ma vye, de ma payne et travail. J'ay faict entendre aulx maire et eschevins de la ville de la Rochelle le retour dud. sr. de Gadaigne avec la responce de V. M. à leurs lettres qu'ilz desiroient tant, que Mr. de la Noue m'avoit mandé quelsques jours auparavant. Mais la responce qu'ilz m'ont faicte, de m'envoyer ung ostage pour led. sr. de Gadaigne qu'ilz ne le pouvoient faire, mais que je leur envoyasse les lettres de V. M. avec le double des instructions que l'on luy pouvoit avoir baillées, signées de sa main, qu'ils monstrent par là une tres mauvaise volunté et que s'ils avoient moyen de fere pys qu'ilz le feroyent et qu'ilz ne viendront jamais à quelque recognoissance qu'ilz ne mayent parlez de plus hault. Je ne laisse pour cella d'uzer de toutz moyens dartiffices pour leur fere cognoistre le debvoir en quoy ils se doibvent mettre, comme vous dira led. sr. de Gadaigne qui m'a trouvé en mesure. (?). Je escript ce matin aud. Sr. de la Noue et au mere pour voir si nous pouvons recouvrer quelque ostage pour faire aller à la ville sellon vostre intention led. Sr. de Gadaigne. Je prye Dieu, etc.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur

Biron.

(N° 26. Orig. Sign. autog.)

2.

Au Roi.

10 janvier 1573.

Sire! Je suis contrainct de vous escrire ceste lettre pour les grandes plainctes et indignités que nous ayons du cappitaine St. Martin. Et vous prie, (?) Sire, que m'ayant envoyé pour assiéger la Rochelle, je suis assiégé dud. St. Martin et de ses gens, car il n'y a (*illisible*) qui ne soit vollé, ny homme qui sorte du camp. Au demeurant il tient de si estranges propos que il ne tient que peu que ne luy fasse mettre la main dessus. Il escript des lettres bien estranges. Et vous assure, Sire, que j'ay plus de peur de luy que de ceulx de la Rochelle, qu'est cause que je le loge à part par le conseil et advis des cappitaines qui sont icy. Je passerois oultre n'estoict qu'il nous a apporté des lettres de vous, de la Royne et de Monseigneur. Il est très nécessaire d'y mettre quelque ordre. J'en advertis V. M. de bonne heure. Il y a trois jours qu'il est à une lieue de ce camp et nous mande qu'il viendra nous trouver s'il ne pleust. Je prye Dieu, etc.

Biron.

(N° 29. Orig. Sign. autog.)

3.

Au Duc d'Anjou.

10 janvier 1573.

Monseigneur!

Je suis esté contrainct encores ce coup de fe. une longue lettre au Roy pour lui représenter et à tous beaucoup de choses qui interviennent, et ne se peult faire sans quelque prolixité. Je ne vous feray des redites sur ce que je fais entendre à S. M., me remectant sur lad. lettre à laquelle il vous plaira y considérer.

Monseigneur! La longue expérience que j'ay des affaires de la guerre, me fera vous donner advis et conseil sur les forces que vous avez devant ceste ville. Et ayant entendu que ne amenez (qu')ung corps, assavoir des Suysses, et que ne faictes estat que de cinquante et sept enseignes françoyses, je vous veulx bien advertir, Monseigneur, qu'il ne vous fault faire estat que de cent hommes par enseigne, car à la monstre en passe volans, mallades et absans. Il y a des compagnies qui n'en ont gueres davantaige. Et quand ils auront faict des gardes, il y en aura de mallades, d'aultres qui se absenteront et yront à la picourée. De sorte que je ne fays estat que de cent hommes par compagnie. Il fauldra aux tranchées pour la garde des deux batteries pour le moins quinze cens hommes, et mesmes quand on se logera dans le fossé que seroict quinze compagnies. Il en fauldra trois pour la garde de vostre logis, deux pour la garde des munitions et trois ou quattre en garde aux aultres advenues du camp, que seront vingt quattre compagnies de garde. De sorte que voz gens de pied n'auront que la nuict franche, que ne le scauroient supporter. Monseigneur! l'importance est là où vous serez et ce que vous assaliez, car prenant la Rochelle, nul ne vous pourra resister, la faillant tout se essaiera de vous resister, parquoy il falloit tendre seullement à la prinse de ceste ville, car tout le demeurant, ce n'est que amusement, d'aultant que ceux dans les provinces n'ont guères moyen de prandre places de resistance. Je vis hyer ung double de commission pour faire recouvrer des pouldres à Mr l'admiral : d'Angers, Tours, Chinon, Nantes, Brest, St Malo. Ces forteresses sont si esloignees l'une de l'aultre que ledict seigneur ne scauroit avoir lesd. pouldres que à la fin de mars, avant que lon les ay assembler de lieu à l'aultre, charger et descharger à la mer incertaine; les mener contremoût, la Riviere de Garonne et d'aultres difficultés que les gouverneurs de places font communément. Et je juge que si avez les forces necessaires que demy mars vous avez prinse la Rochelle et puis vous despartirez de vostre corps d'armee, ce que seroit nécessaire à ung chascung, ou vous mesme feriez ung petit voyage pour pollir la France et remectre ung chascung en son devoir et en paix et repos que vous sera une coronne de réputation pour adjouster avec les aultres. Car Mr l'admiral a levé quattre (1)

(1) En marge, de la main de Biron : « vingts. »

compagnies; appres qu'il aura prins quelques chasteaux et petites villetes alantour de Montauban, des aultres forteresses qui seroit pour les brider, en attandant que les commissions (viendront) qui luy sont necessaires à prandre Montauban, Milhau, Penlourans, St Anthonin, où il y fauldra à touttes dix mille coups de canon, et il n'en scauroit avoir pour tirer trois mille. Il vous pourroict envoyer vingt compagnies des belles et complettes que pourrez mender au maittre de camp Gohas. Vous excuserez, Monseigneur, de l'advis de vostre tres humble et tres obeissant serviteur. Monseigneur! Le mauvais temps a fort araité nostre atalage. Le lieutenant de Poitiers n'a pas ou n'a peu faire ce qu'il nous a promis. Touteffoys les pieces seront en ce camp pour le plus tard et bon nombre des munitions au 18 de ce moys. Et si le charroy des villages eust esté aussi grand comme lon le m'avoit promis, tout y fust esté le 17. Mais il fauldra que led. charroy fasse deux voyages. Ils ne se peuvent plaindre veu que lon les paye. Il vous plaira, Monseigneur, escripre aulx officiers de Chastellerault qui ont assez froidement faict leur devoir, et s'ilz font ung aultre voyage, tout sera prest au vingtiesme. Cepandant seroit bon faire venir quelques forces davantaige. Monseigneur! Vous nous avez envoyé pour assieger la Rochelle, et puis envoyé le cappitaine St Martin pour assieger le camp. Il tient des terribles propos et dangereux et qui font craindre ung chascung. L'on luy mis la main dessus, mais il a apporté du Roy, de la Royne et vostres, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant suject et serviteur

BIRON.

(N° 31. Orig. autog. signé.)

4.

Au Duc d'Anjou.

12 janvier 1573.

Monseigneur,

Je loue Dieu qu'en la charge qu'il a pleu au Roy et à Vous me baillyer en ceste armée, touttes choses sont allées suyvant vostre intention et service. Et n'y a esté rien obmis, et esperois que touttes choses estoient si bien acheminées que la vostre armée trouveroit quasi tout prest. Mais ce que je me suis tousiours crainct, j'ay cuidé voir ung commancement, qu'est qu'il y auroit des gens si peu affectionnés au service du Roy et de Vostre que quand il viendroit le temps de parachever l'œuvre, qu'ilz ne craindroient poinct d'essayer de me faire faire une escorne et y allast-il des vostres services, comme j'en suis quasi en cella. Car quelsques ungs de la gensdarmerie s'estoient delliberé de se retirer, disant qu'ilz n'ont faict qu'une monstre de l'an passé et que leur cartier est escheu. Mais

ilz alleguent tousiours exemple de ceulx de Mr. de la Vauguion qui n'ayant demeuré que douze jours au camp, s'en sont allés sans congé ny de moy, ni de leur enseigne, nommé St. Martin, comme il dict. Mais à la verité il en est cause, d'aultant que luy quelzques jours auparavant disoit qu'il s'en yroit avec la compagnie de son cappitaine. Cella donna ung très mauvais exemple aulx siens, et luy qui despuis s'en est allé, et aulx aultres gensdarmes. Monseigneur! A vous dire la verité, je suis esté en tres grande payne de ceste gensdarmerye, bien que aulcungz des chefz m'ont promis de demurer avec leur trouppe qu'ilz ont. En attandans d'aultres compagnies pour les refroischir, j'atans la compagnie de Mr de Savoye, qui a quinze jours qu'ung homme darmes d'icelle me vint trouver pour entendre de moy ce que lad. compagnie auroit affaire. Je leur mendé de s'en venir incontinant en ce camp, mais n'en ay heu nouvelles. Je croy que ce sera pareil effaict comme on a faict des compagnies du sieur du Gua, lesquelles estant, il y a douze jours, à douze lieues d'icy, l'on les avoit faict reculler en arrieres. Je n'en pouvois avoir aulcunes nouvelles jusques au soir bien tard. Si fussent esté icy, il y a huict jours que les forts de Thadou et de Chef de Boys fussent esté parachevés, mais je ne scay comment y mettre la main, si je n'ay des forces, car aultrement j'auroy assez affaire à me conserver avec l'artillerye et munitions. Il fault, Monseigneur, monstrer en ce quelque exemple de punition de ceulx qui s'en vont de si mauvaise fasson; aultrement ceulx qui auront la charge de Vous, voire peult estre vostre grandeur, sy trouveroit en necessité.

Monseigneur! Je vous ay desja adverty que ne venant les Suysses comme j'ay estimé tousiours que m'envoyez, que n'avois assez de forces, avec celles que pouvois avoir des françoys à pied. Il fault estimer que avec cinquante et quattre enseignes, il ne se trouvera six mille hommes quand ils auront demeuré dix jours aulx tranchees, et fault pancer qu'il y en aura de blessés et mallades et des poltrons qui s'en yront. Monseigneur! Il vous plaira y pourvoir, quand on laisseroit six ou sept enseignes de gens de pied et quelque cavallerye devant Xanserre. Les regimens de Gonhas et de Sarieu vous y ayderont beaucoup, et leurs personnes pour executer ce qui leur sera commendé et à qui mieulx mieulx. Et ne fault que la poison de quelque particulier soit occasion de faillir en ceste entreprinse. Ce n'est pas que je veillys divertir mur et bon conseil de ce que a este advise, mais aussi je veulx bien donner adviz de ce que je pance estre necessaire pour vostre service. Monseigneur! Il est tres necessaire que s'il y a quelsques compagnies de gens d'armes par les chemins, de les faire acheminer, car c'est la force, d'aultant que dans la ville il y a quelque cavallerye, et ne sont si foibles comme aulcungs ont voullu faire entendre, car ilz sont sortis quattre vingt et cent chevaux, et encores hyer au soir sortirent environ huict centz hommes de pied. Mais nostre cas n'estoit prest pour leur faire une escorne. Je vous supplie tres humblement, soyez pour fort : il y aura des compagnies qui ne serviront que de monstre. Je vous en advertis, Monseigneur. Vous scavez que ne lay faict ce faulte par le

passé et ne fault pour ce retarder vostre venue, car nous avancerons les affaires dans quinze jours. Des forces seront tres utilles, etc.

Vostre tres humble et très obeissant suject et serviteur

BIRON.

Monseigneur! Despuis cette escripte, nous sommes allé rompre ce que les Rochelois avaient racoutré à leur Fontaine, là où lesd. Rochelois ont faict sortie de huict centz hommes. Il y a heu une grosse et forte escarmouche. Et y a-t-on faict perte d'ung coste et de l'aultre, comme vous voirez par lettre que j'escris au Roy et discours que luy en fays. Despuis j'ay advisé d'envoyer ce porteur expres vers le Roy, Royne et Vous, Monseigneur, pour quelque indignité qui m'a este faicte sur la liberallité et Leurs Mtés et Vous. Je vous supplye tres humblement, Monseigneur, vouloir m'ayder qu'il ne m'arrive ceste escorde et desfaveur.

(N° 32. Orig. autog. signé.)

5.

Au Roi.

15 janvier 1573.

Sire!

Vous ayant escript l'aultre lettre hyer au matin, je entreprins d'aller rompre la Fontaine qui alloict à la Rochelle, selon le commandement qu'il Vous a pleu me faire, que fust cause que je retardis ce paquet pour y adjouster ce que y seroict executé. En fin, appres avoir mis la main à l'œuvre et diffeire ce que les ennemys y avoient rabillys, il est sorty ung grand nombre d'hommes de la Rochelle, lesquelz ont commansé deux fortes et grandes escarmouches, l'une du costé de la Fon, et l'aultre du coste des molins, tirant vers la porte de Cognier. Du coste de la Fon ilz sont este aplusierffoys repoussés; de sorte que noz soldats sont este jusques sur la contre escarpe, et moy ay heu le loisir de voir jusques au pied de la muraille du coste de la tour qui faict le coing du pay (?) de Cognier. Tirant vers la Tour de la vielle Fontaine et bastion de l'Evangille; venant sur les trois heures du soir, ceulx de la Rochelle se résolurent de venir gaigner les molins, la où il ne se trouva que quelzques trouppes de ceulx que Mr. de Lude a levez. Et fust si roide qu'il a este thué ung des cappitaines, et ung aultre prins, estans habandonnez de leurs soldatz. Mr. de Puygaillard si est trouvé qui a fort rassuré ces affaires, non sans grand dangier de sa personne; ou despuis Mr. de Strosse y arriva qui fist faire une si bonne charge aulx ennemys qu'il les fist reculler. Et despuis les ennemys essayerent d'en faire une aultre avec touttes leurs forces, ou il y est mort ung de leurs chefz qui menoit sa trouppe, comme auparavant

il avoict esté thué trois ou quattre rondeliers du coste de la Fon. Et à dire la verite, il sembloit qu'ilz ne se vouloient acoster de ce coste de la Fon. Et cognoissoient bien qu'il y avoit des gens pour leur respondre. Comme aussi il y avoict des cappitaines et compagnies que Mr. de Strosse avoict levees que à toutz les coups qu'ilz faisoient semblant de sortir hors de leur fossé, ilz estoient repoussez. Lad. Fontaine qui a este gâtée, c'estoit là où estoit le bassin de touttes les aultres. Et suis assuré qu'ilz ne scauroient reffaire de trois semaines, quand ils avoient tout loisir, ce que nous avons gasté. Et d'aultre part que j'estime qu'il y a beaucoup de leurs morts et blessés. Mr. de Strosse a six ou huict mosquetz qu'il baillye avec hommes bien ingambes et fortz, qui despuis que font croq, sur ung cheval ou ung homme, ilz ne sen part plus (?).

Sire! En escrivant ceste, j'ay entendu que les Suysses ne viendront avec Monseigneur. Je advertis V. M. que les forces de cinquante et quattre compagnies françoises ne sont assez suffisantes pour assieger la Rochelle, car il ne fault estimer que apres quelzques jours que ilz auront demuré au siege qu'il y en aura des blesses et mallades et y en a desia, et de poultrons qui s'en yront, de sorte qu'il ne fault fre estat que de cent hommes pour enseigne que son cinq mille quattre centz hommes pour en assieger quattre mille en une place forte. Parquoy il est necessaire d'y pourvoir en ceste entreprinse. Où est Monseigneur, est la difficulté et importance. Ceste parachevee, les aultres ne font plus de résistance, ceste faillie, tout resistera.

Vostre tres humble et tres obeissant suject et serviteur

BIRON.

(N° 34. Orig. autog. signé.)

6.

Au Roi.

Camp devant La Rochelle, 26 janvier 1573.

Par ma despesche derniere où il y avoict lettres du 12 au 15, je fis entendre à V. M. bien au long tout ce qui se passoit en vostre armée. J'ay faict tant avec les chefz de la gensdarmerye qu'ilz ont rettenu partye de leurs gensdarmes, sauf quelzques ungz qui sen sont allés du tout. Et si V. M. ordonne qu'il soict faict monstre à ceulx qui sont demurez, comme il est bien raisonnable, et que les aultres qui ny sont, perdent leur argent, si ne sont venuz mallades dans le camp, elle y gaignera 25 ou 30 mille livres, oultre ce que sera ung bon exemple de mesmes de casser les premiers qui s'en sont allés et quelzques chefz.

Sire! Par messusdictes, je vous mandois que j'estimois les forces trop petites au nombre de cinquante et quattre compagnies pour la

prinse d'une telle place que la Rochelle, ne venans les Suisses que eussent..... (1) au moings pour la garde de Monseigneur, du camp, des munitions et de lartillerye, comme à la verité ce seroit trop peu desd. cinquante et quatre enseignes, veu que les compagnies françoises sont trop petites et..... à qui ne sont que la paye de six vingtz hommes. Et en ayant donné adviz à Monseigneur, il a semble à d'aulcungs que s'estoit pour le faire arrester, d'entrer pour encores au camp (2), et que je ne pouvois tenir les promesses que j'avois faictes. V. M. se souviendra que je n'ay peu ou poinct promis, mais que j'ay uzé tousjours d'adviz, bien assuré que l'artillerye seroict en ce camp au 26me comme elle est, et preste à este assyé quand sera ordonné de faire la batterye. Ce que j'en mendois n'estoict pour le rettardement de Monseigneur, mais pour donner advis à V. M. et à Monseigneur pour y pourvoir et sercher des forces plus grandes pour exécuter une si grande entreprinse que celle de la Rochelle. Mais ayant envoyé Monseigneur le Seigr. de Beaulieu, géneral des vivres, pour scavoir de sa venue ou rettardement en ceste armée, et despuis M. le comte de Retz qui a proposé loppignion d'aulcungs qui estoient auprès de Monseigneur, qu'estoit qu'il retardast quelsques sepmaines ou mois à venir, attendant les Suisses ou aultres forces, appres avoir remonstré et bien digéré l'importance du rettardement ou avancement de Monseigneur sur vostre service et sa reputation, l'on est joinct à mon oppinion qu'il est nécessaire que Monseigneur vint au camp, pourveu qu'il y eust nombre de gensdarmerye plus que celle qui est en ce camp avec les cinquante et quattre enseignes, attandant de plus grandes forces, comme il est très nécessaire d'en avoir et de bons hommes, bien que Monseigneur sera plus fort avec dix mille hommes, estant la Rochelle comme elle est, que s'il y avoict d'autre cents hommes estrangiers avec 20 mille. Et diray sur ce à V. M. ce mot que le mesnagier n'est extime exquis quand avec beaucoup il faict beaucoup, mais quand avec peu il faict beaucoup, et que les grands cappitaines ont plus faict par la dilligence ou surprinse que par la force mise en longueur. Aussy et la presence de Monseigneur, la repputation de sa valleur et grandeur vault dix mille hommes. J'en escript à Vostred. Mte de ceste fasson pour ce qu'il y en aura quelzques ungs qui vous auront ou vouldront faire trouver mauvais ce que j'en avois mandé a Monseigneur.

Sire! comme je vous avoys mendé par plusieurs de mes précedantes, la necessité que cestoit de faire ung fort à la poincte de Tadon, ce que j'eusse faict desia si j'eusse heu les forces, mesmes les enseignes du Gua qui sont arrivées et celles de vostre garde qui ariveroict demain, auxquelles avons trouve moyen de leur prester de l'argent; si l'on ne les eust faict reculler le fort fust faict desia, comme il est très necessaire, attendu les nouvelles que nous avons d'ung nombre de navires qui sont resolus de donner secours aulx

(1) Arraché dans le manuscrit.

(2) Allusion aux accusations portées contre Biron. Voir Brantôme, Œuvres, t. X, p. 105 à 108.

Rocheloys d'hommes et de vivres. Nous faisons tout ce que nous pouvons, et espere avant la venue de Monseigneur, il sera parachevé, et que arivant Monseigneur en ceste armée le 4 du prochain, tout sera prest comme il le desire et me commande pour l'avancement. Bien diray-je que si l'on n'eust voullu resserer l'argent que V. M. avoict donné, que le fort fust faict et les navires et barques qu'il fault mettre au port pour garder le passaige assis et eschoués, vostre artillerye assise en baterye. Mais quelsques-ungs qui veullent gaigner temps en perdent beaucoup, et l'espargne d'une bougie vient à la despance d'ung grand flambeau. Vostre Mté. me pardonnera que je vous dis ce petit mot, car la guerre se faict à l'œil.

Sire! despuis ce dessus escript, je suis allé monstrer à Mr. le conte de Retz et à son ingénieur où j'ay délibéré de fere fere le fort de la poincte de Tadon. Mais led. ingénieur est au contraire oppignion que nous tous et demande à faire des choses don l'on n'a aulcung moyen. Il fault faire la robbe sellon le drap.

Nous commancerons demain, qu'est vingt-huictiesme à la fortiffication et y ferons ce que se trouvera pour vostre service, et sellon que fust résolu hyer à ung conseil tenu, où fust appellé Mr. de la Garde, affin qu'il ne manque rien en ceste entreprinse, que j'ay tant desiré, comme je mende particulièrement par ung memoire à Monseigneur. Ceulx de la Rochelle firent ung salye sur nous qui estions allés recognoistre lad. poincte de Tadon, mais ils nurent le meilleur. Il se fist quelque chose et se cuyda faire une plus grande. Je ne vous en diray oultre, Sire, pource que le cas me touche.

Vostre très humble et très obeissant suject et serviteur

BIRON.

(N° 47. Orig. autog. signé.)

7.

Au Duc d'Anjou.

27 janvier 1573.

Monseigneur!

Pour vous faire entendre au long ce qui se passe en ceste armée despuis le partément du Sr. de Beaulieu, je vous envoye le seigneur de Beaumont qui vous representera les resolutions qui ont esté tenus au conseil ce jourdhuy, où se trouva M. de la Garde, tant pour les fortz que pour mettre à fond les navires et barques au port de la Rochelle que pour l'arivee de mer, sur quoy je me remettray. Monseigneur, je vous veulx advertir comme Mr. de la Noue commande absolument à la Rochelle et donne le mot du guet et a faict serment au corps de ville de leur estre fidelle chef. Hyer nous allasmes visiter la poincte de Tadon. Au retour ceulx de la Rochelle nous vinrent faire des bravades que ne voulus endurer. Ils

n'y gaigniarent rien, et en y a ung de leurs principaulx prins. Et despuis leurs gens de pied se mirent en routte, que ne s'en falust gueres que l'on leur fist une grande escorne. Ce sera une aultre foys. Led. Sr. de Beaumont le vous comptera plus particulierement. Les cappitaines Lescure et Aullin m'ont fort presse. Je leur ay baillye ung escript par la presse qu'ilz me faisoient, car ilz ne disent rien de nouveau ou qui vaille, demandant des choses qui ne se peuvent recouvrer, car l'on n'a le moyen de trouver si grand nombre de navires ny argent pour payer ceulx que l'on a.

Monseigneur! Nous sommes bien foible de cavallerye. S'il vous plaist commander que la compagnie de Mr. de Lude qui estoit de tout jours desdiée d'estre en ce camp, y vint, et celle de M. de Mortemar, ce nous aydroit beaucoup à faire les fortz; aultrement nous aurons beaucoup de payne et non sans dangiers que quelsques ungs ayent une escorne. Il vous plaira, Monseigneur, et je vous en supplye tres humblement, que lesd. compagnies viennent en ce camp. Et à vostre arivée, vous trouverez que tout sera parachevé jusques à l'assiete de l'artillerye qui se fera dans deux jours, appres que aurons prins la resolution, où faire les bateries, comme vous pouvez entendre par led. seigneur de Beaumont et par le memoire que luy ay baillyé.

Vostre tres humble et tres obeissant suject et serviteur,

BIRON.

(N° 57. Orig. autog. signé.)

8.

Au Duc d'Anjou.

3 février 1573.

Monseigneur, Je parlès à deux hommes qui sont sortis de La Rochelle et à d'aulcungs quy sont fidelles, quy m'ont asseuré qu'il y a heu dispute entre les habitans de la Rochelle pour se remettre en l'obéissance du Roy; puis qu'il y a en ha heu quy ont emis ces propos avant que l'on les serre de près. J'estime que les forts fets et nous logés, partie en la contre escarpe, partie en fossé, que ceulx quy ont heu l'audasse de mettre en avant de se remettre en obéissance entreprendront d'en parler plus hault. Il y a des gentilshommes quy m'ont mandé que volluntiers ils sortiront, mes qu'ils aient asseurance de leurs personnes. Je pourveoiré le mieulx que je pourray sellon l'intention du Roy et vostre. Etc.

BIRON (1).

(N° 61. Orig. autog. signé.)

(1) Le 9 février, le duc d'Anjou arrivait au camp. La paix avec les Rochelois ne fut signée que le 6 juillet, et Biron fit son entrée dans la ville le 10.

LETTRES DE LOUIS DE MONTPENSIER (1).

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Msc., vol. 41.)

1.

A la Reine mère.

Camp devant La Rochelle, 18 avril 1573.

Madame,

Pour ce quung espion venant d'Angleterre avoit asseuré Monseigneur voustre fils de l'embarquement du comte de Montgommery, et que sans faillir il devoit faire voille le dixiesme de ce moys pour estre rendu icy, dedans huict jours après, s'il avoit tousjours le vent a propons comme il en a. Mondit seigneur a ce matin esté donner ordre à son armée de mer et faire monter sur les vaisseaux les soudars qu'il y falloit encores pour combatre ce secours. Touteffois il ne s'est rien apparu. Cependant il est sorty deux hommes de la ville, lung se disant marchant, et lautre soudart, lesquels se sont rendus à nous et disent que tout le jour de batterie que celluy de la myne, ils perdirent beaucoup de leurs meilleurs hommes, mesmes le jour de ladite myne en fut tué vingt-cinq ou trente par l'effect dicelle dont il y en avoit sept ou huict gentilshommes et encores beaucoup d'autres par nostre artillerye et harquebuses, tellement qu'il reste bien de la jeunesse qui auparavant faisoit la pluspart de l'exécution. Il a entre autres esté tué les deux plus séditieux de ladite ville qu'ils plaignent infiniment : lung ministre nommé le Nort et l'autre cappitaine, appellé le Fort. Et commencent à s'estonner, tenans langage que devans lundy ou mardy ils nont leur secours, ils entreront volontiers en capitulation pour recevoir ce que on leur a cy-devant presenté, si on le leur veult bailler. Ce que de ma part, voyant leur opiniastreté, la peine quilz nous ont donner et tant de gens de bien qui ont esté tués et blessés, je ne suis pas d'advis leur soit accordé, comme je m'asseure ne sera aussi mondit seigneur et beaucoup gens de bien de cette armée, au moins qu'il ne leur en soit beaucoup rabatu, joinct que les dessusdits asseurent qu'ils n'ont pas vivres principallement de bled que pour cinq ou six semaines au plus; en plus ils appetissent tous les jours d'hommes tant de ceulx qui meurent que de ceulx qui sortent; aussi les ayant par une extrémité, l'honneur demeurera à mons dit seigneur et serons du tout hors de cette misère dont je supplie (Dieu) nous voulloir bien toust faire la grace et qu'il vous donnet, Madame, en bonne santé très heureuse et très longue vye.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur,

MONTPENSIER.

(1) Louis II, duc de Montpensier, avait accompagné le duc d'Anjou. Les lettres 1 et 2 se rapportent à la tentative sans issue de Montgomery, qui se contenta de prendre Belle-Isle au lieu de pénétrer dans La Rochelle. Voir de Thou, liv. LVI.

P. S. Madame je voy Messieurs voz enfans si affectionnés contre cette ville pour en avoir la raison que je ne pense pas que eulx ny les gens de bien qui les assistent soient jamais d'advis d'en partir sans quelle soit reduitte à la volonté du Roy. De ma part j'en suis logé là quil fault vaincre ou mourir car de ladite ville dépend lentier repous ou le trouble universel de ce royaulme. Au reste, Madame, je vous supplie encores ceste fois tenir la main que Mr. d'Aumont soit envoyé en Bretagne.

(N° 51. Lettre orig. autog.)

2.

A la Reine mère.

Devant La Rochelle, 21 avril 1573.

Madame, je vous escripvy par ma dernière lettre comme Monseigneur vostre fils, estant adverty de l'embarquement du conte de Montgommery avoit sabmedi dernier esté donner ordre à son armée de mer; mais le soir il fut adverty qu'il ne s'estoit rien apparu le long de toutes les coustes de Bretaigne. Tellement qu'on pensoit que ce secours fust delaissé ou différé, et de faict la pluspart des soudarts estoient dessendus de dessus les vaisseaux et deux de nos gallaires allées en Broccaige aux provisions. Touttefois Dymanche à une heure ou deux après mydy l'on vint rapporter nouvelles à Mond. seigneur que le dict secours estoit arryvé, ce qui le feict incontinent monter à cheval pour l'aller recongnoistre, ce qu'il peult faire à ung quart de lieue de son logis, d'où nous vismes jusques à cinquante cinq vaisseaux aller avec vent et marée en une aussi belle ordonnance et résolution qu'il seroit possible de dire, et en peu d'heures se rendirent à l'emboucheure du canal pour aller au port de la Rochelle et à demye lieue pres de la ville et estoit le vaisseau amiral le premier avecques son patache suyvy de fille de douze ou quinze autres gros vaisseaux portant tous la croix rouge dans leurs banyeres, et après eulx tout le reste de leur armée. Mais au destour dudict canal, ils furent salués de six pièces de nostre artillerye que nous avions faict amener, dont le dict amiral fut percé d'un coup de bande en bande, ce qui le feist tourner tout soudaing la teste et prendre le large, et tirerent seulement luy et le dit patache quelques coups dont il en en passa ung par dessus nous et tomba entre tout plein de chevaulx dont il y avoit nombre de quinze cens ou deux mille avecques forces gens de pied, de quoy et de nos vaisseaux aussi qui tindrent fort bon contenance ils commancerent à s'estonner et se recullèrent d'environ demye lieu, ou ils abatirent leurs voiles et moillerent l'ancre, comme il leur fut besoin faire pour ce que pendant qu'ils temporiserent à nous recongnoistre, ils perdirent la marée et le vent se tourna contre eulx,

ce que j'estime plus ung miracle de Dieu que autrement, car s'ils eussent voullu poursuyvre leur fortune d'abordée, ie ne fais doubt qu'il n'en fust passé..... la ..... (1) pluspart. Les ayant hier après le retour de la marée Monseigneur envoyé escarmoucher avecques deux gallaires et quelques petits vaisseaux, ils se recullerent encores d'une lieue ou deux et leur fut tiré quelque dix ou douze coups de nosdictes gallaires, dont ung de leurs vaisseaux fut touché d'ung et la voille d'ung autre percée, aussi d'ung autre coup. Tout le reste du jour il ne se feist rien, sinon par nos deux galleres qui retournoient de Brouage qu'ils ne sceurent tant harasser qu'elles ne se rendissent avecques les autres, ce que voyans et qu'il nous estoit venu tout plain de vaisseaux de renfort qui venoient comme s'ils nous eussent esté envoyés du ciel. Tellement qu'ils nous estimoient pour le moins aussi forts qu'eulx, et considerans d'ailleurs nostre pallissade et que les marées se sont bessées et le vent du tout changé à l'oposite, ils se sont ce matin retirés ung peu devant jour. Monseigneur les a faict suyvre par une gallaire cinq ou six lieues, mais elle les a perdus de veue, et ont reprins le chemin qu'ils estoient venus à leur grand honte et confusion, qui est une euvre de Dieu que je repute venir du bon heur de mondict Seigneur et me faict espérer de le voir bien toust victorieux de la Rochelle. Il vous advertit de tout plus amplement qui me gardera dalonger davantage mon discours, aussi que j'ai bien besoing de repouser n'ayant dormy il y a trois nuicts. Je feray donc fin en suppliant nostre Seigneur vous donner Madame une santé, etc.....

Vostre très humble et tres obéissant suject et serviteur

MONTPENSIER.

(N° 52. Orig. autog.)

3.

Au Duc d'Anjou.

Champigny, 15 may 1573.

Monseigneur! M'ayant depuis mon arrivée en ce lieu esté rapporté que nonobstant le commandement qu'il vous avoyt pleu faire aux officiers de Chastellerault d'informer les presches et conventicules de la nouvelle opinion faictes en lad. ville et ressort d'icelle depuis les deffences que le Roy en a faict publier et procéder à l'encontre des auteurs d'icelles sellon qu'il est porté par ses ordonnances, ils permettoient non seullement de les faire, mais aussi y prestoient faveur et consentement. Je m'estoys despesché de leur en escripre de façon qu'ils ont assez peu juger qne je n'estoys pour

(1) Fragments arrachés dans le manuscrit.

endurer si près de moy ung tel mepris des volontés et intentions de Sa M. et de Vous, m'asseurant que jen seroys bien advoué et de lung et de l'autre. Mais ils sont venus et en particulier le lieutenant, accompagné des eschevins qui m'ont monstré un procès-verbal et information de lad. recherche où il ne se trouve aulcune chose de contenu en une accusation, et oultre proteste qu'ils ne le vouldroient nullement du monde permetre, mais au contraire empescher de tout leur pouvoir, avec promesse de tenir très estroictement la main (comme je les en ay priés) de remédier à telles et telles entreprises si quelques ungs s'advancent tant que de les faire, qui me font croire quil n'est rien dud. rapport, de quoy je n'ay voullu faillir à vous advertir tant pour mon debvoir que pour la descharge desd. officiers. Et m'asseurant qu'il vous plaira bien m'en croire, je supplieray en cest endroict Nostre Seigneur vous donner, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur

Montpensier.

(N° 53.)

MÉLANGES

UN NOUVEAU RÉCIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

PAR UN BOURGEOIS DE STRASBOURG

Strasbourg, 2 juin 1873.

Monsieur le Directeur,

L'intérêt avec lequel vous recevez d'ordinaire les communications relatives au passé souvent glorieux, et toujours attrayant du protestantisme français, m'enhardit à vous signaler un ouvrage dont la publication, commencée il y a trois ans déjà, vient de toucher à son terme, et qui renferme une foule de renseignements curieux sur l'âge héroïque de la Réforme de notre pays. C'est la *Correspondance de Frédéric le Pieux*, électeur palatin, publiée par M. Kluckholn, professeur à l'université de Munich, pour la belle collection de documents inédits qui paraît sous le patronage de l'Académie royale de Bavière. Cette publication, faite avec un grand soin et une

scrupuleuse exactitude, malgré quelques petits défauts qu'il serait oiseux d'énumérer ici, embrasse les années 1559 à 1576, date de la mort de l'électeur Frédéric, et renferme, outre des centaines de lettres ou de rapports donnés *in extenso*, l'analyse de pièces encore plus nombreuses que l'espace assigné au savant éditeur l'a empêché de reproduire en entier. Les questions théologiques et politiques y tiennent une place également considérable; les discussions religieuses occupant plus d'espace dans le premier volume, les négociations politiques dominant dans les deux volumes suivants. Je ne vous parlerai naturellement ici que des parties de l'ouvrage qui intéressent plus particulièrement le protestantisme français, bien que la mine ne soit pas moins riche pour l'histoire religieuse et politique de l'Allemagne à la même époque. Frédéric le Pieux n'était pas seulement le prince protestant, de quelque importance dans l'empire, le plus proche voisin de la France; mais il avait encore des raisons toutes particulières pour s'intéresser aux huguenots, ayant embrassé les doctrines réformées. Aussi se mêla-t-il activement aux discussions, puis aux guerres civiles qui éclatèrent après la mort de Henri II, dans les contrées voisines, soutenant la cause calviniste de ses conseils et de son influence politique. Son fils aîné, Jean-Casimir, fit plusieurs campagnes en France; son fils cadet Christophe mourut pour les libertés des Pays-Bas, sur le champ de bataille de Moorwyck, avec les frères du Taciturne, en 1574.

On ne parcourra pas sans fruit la longue série des commucations officielles, officieuses ou secrètes, entre la cour de France, les mécontents politiques et religieux et la cour de Heidelberg. Je ne puis ni ne veux vous fournir ici l'inventaire complet de ces richesses; permettez-moi seulement de vous signaler quelques-uns des documents les plus curieux. Dans le premier volume je citerai plus spécialement la relation des théologiens Diller et Boquin sur le colloque de Poissy (p. 215), les promesses de conversion faites au nom de Catherine de Médicis par ses ambassadeurs (p. 236), les rapports détaillés sur le massacre de Vassy (p. 268), le message de Pierre de Weyda sur la conférence de Bayonne (p. 590), le récit des docteurs Junius et Lauck sur leur légation à Paris, en 1566

(p. 731). Dans le second et le troisième volume (réunis par une pagination suivie), je mentionnerai le rapport de l'ambassadeur wurtembergeois Vergerius sur sa mission auprès de Catherine de Médicis, en novembre 1567 (p. 130); les rapports de l'envoyé palatin Wenceslas Zurleger, de la même année (p. 153); les discussions financières à propos des reîtres conduits en France par Jean-Casimir en 1567-1568 (p. 215), et la longue lettre envoyée de Londres par le cardinal Odet de Châtillon sur la bataille de Jarnac et la mort par empoisonnement de son frère d'Andelot (p. 335). On pourrait citer encore la lettre de Guillaume d'Orange sur l'expédition du duc Wolfgang de Deux-Ponts en France, en 1569 (p. 341); la série de documents relatifs au massacre de la Saint-Barthélemy, dont je vous reparlerai tout à l'heure; la belle lettre de Jacqueline d'Entremont, veuve de Coligny, qui, se croyant à la veille d'être conduite à Rome dans les cachots de l'Inquisition, écrit en novembre 1573 à l'électeur, du fond de sa prison, pour lui recommander ses enfants et confesser sa foi.

Un point bien curieux aussi, bien que peu réjouissant pour le protestantisme français, c'est la négociation de Henri de Condé avec Frédéric le Pieux, ou plutôt avec son fils Jean-Casimir, terminée par le traité de Strasbourg, du 1er juin 1574, par lequel les protestants de France promettaient les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun au jeune comte palatin, pour le cas où il mènerait à leur secours une armée suffisante. Le dernier biographe des Condés, M. le duc d'Aumale, a parlé d'une façon très-hâtive de ces arrangements secrets, qui ne reçurent d'ailleurs aucun commencement d'exécution, et s'est prononcé sur l'outrecuidance du prince allemand avec une sévérité qu'il aurait mieux fait de montrer à l'égard du prince français qui sortait de son rôle, tandis que la conduite de l'autre était fort naturelle, à son point de vue, s'entend (p. 719).

Le volume est riche, en outre, en traits épars qui dépeignent admirablement la civilisation d'alors, les mœurs des cours princières d'Allemagne, les bizarres discussions théologiques échangées entre têtes couronnées, etc. Mais ce serait abuser de l'hospitalité que je vous demande que d'entrer dans les détails. Si vous le permettez, je vais choisir dans les vo-

lumes une pièce, afin de la traduire et de donner ainsi à vos lecteurs une idée de l'intérêt que présente la publication de M. Kluckholn. Je l'emprunte au groupe de documents relatifs au massacre du 24 août 1572. C'est la relation d'un bourgeois de Strasbourg, que ses affaires avaient amené dans la capitale et qui se vit ainsi spectateur forcé d'une partie des horreurs de la Saint-Barthélemy (1). Cette narration d'un témoin relativement impartial mérite quelque attention par elle-même, et sa qualité de Strasbourgeois lui vaudra, j'espère, un accueil amical dans votre recueil.

RÉCIT D'UN TÉMOIN OCULAIRE SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY

Déposition notariée, faite à Heidelberg le 7 septembre 1572 (2).

Un citoyen de Strasbourg dépose qu'il a quitté Paris le dernier août... Il a vu que le vendredi matin (22 août) l'amiral, quittant la cour pour se rendre en son hôtel, afin d'y déjeuner, a reçu en chemin une lettre, et, pendant qu'il continuait sa marche, en la lisant, il a reçu un coup de feu sur le premier doigt de la main droite et sur la main gauche, de telle sorte que la balle est sortie non loin du coude. L'amiral s'est fait conduire à son hôtel et s'y est fait panser. Dans l'après-midi, le roi et ses frères se sont rendus chez lui, l'ont plaint avec véhémence, comme s'ils éprouvaient de vifs regrets, et le roi en particulier lui a promis avec force serments (ou jurons) qu'il ne laisserait point un pareil acte impuni. Pour ce qui regarde la vieille reine, il n'a point appris qu'elle soit allée chez l'amiral.

Dans l'après-dînée du samedi, l'amiral ayant voulu se faire amputer le bras, le roi lui a fait dire d'attendre encore, qu'il avait envoyé querir un médecin tout particulièrement habile, qui serait chez lui avant le dimanche matin et qui lui viendrait en aide.

Le samedi, vers le soir, tout le monde était de très-bonne humeur à la cour; lui-même, le narrateur, y a été pendant plus d'une heure, et de là est rentré très-tranquillement et sans encombre à son domicile. Tous les grands seigneurs de la religion sont rentrés

(1) Voyez aussi la curieuse version de l'envoyé de Charles IX, Galeozzo Fregoso, sur le massacre; il y détaille longuement la fameuse conjuration de Coligny, rééditée depuis par M. Gandy. (P. 505.)

(2) Frédéric III tâcha de réunir les documents les plus exacts sur le massacre, afin d'éclairer les princes allemands sur les mensonges officiels de la cour de France.

de même, après minuit, ainsi que cela s'était fait tous les soirs de la semaine précédente, chacun en son logis. Mais une heure et demie environ après que chacun eut quitté la cour, le duc de Guise et quelques-uns de son parti ont attaqué la maison de l'amiral, et, malgré ses plaintes et ses prières d'épargner son grand âge, l'ont massacré. On dit même que Guise l'a tenu de ses mains, pendant qu'un autre le perçait de son épée, puis l'a jeté dans la cour.

Après cela ils ont pénétré dans la maison du gendre de l'amiral, l'ont également égorgé, puis M. de Rochefoucault et son fils, et ainsi de suite tous les chefs de la religion.

Vers le jour, entre trois et quatre heures, ils ont sonné le tocsin avec deux petites cloches, qu'ils appellent cloches d'alarme, et le bruit s'est aussitôt répandu que le roi avait permis d'égorger tous les huguenots et de piller leurs maisons.

Alors a commencé le massacre par tout Paris, de sorte qu'il n'y avait point de ruelle dans Paris, quelque petite qu'elle fût, où l'on n'en ait assassiné quelques-uns, et le sang coulait dans les rues comme s'il avait beaucoup plu.

Lui, le narrateur, logeait chez un bourgeois, mais il n'a pu quitter son domicile que le matin, après avoir reçu de la part du duc d'Aumale le mot de passe et les insignes des catholiques, qui lui garantissaient sa liberté. C'est alors qu'il a vu qu'on retirait de nouveau de l'eau le corps de l'amiral qu'on y avait jeté; que l'un lui coupait une oreille, l'autre lui crevait un œil, d'autres encore lui coupaient le nez et les parties sexuelles, d'autres enfin les orteils. Enfin il en vint un qui déclara qu'il pourrait gagner 6,000 couronnes avec sa tête; après quoi la tête fut séparée du tronc et emportée, bien qu'elle fût terriblement fracassée par la chute. Des vauriens ont ensuite saisi le corps par les pieds, l'ont traîné par la ville et pendu à Montfaucon.

Le jeudi il a vu une femme d'une grande beauté, c'était une comtesse, qu'on déshabillait toute nue sur le pont des Moulins. Elle était richement vêtue et parée brillamment de précieux colliers et bracelets, et dans un état de grossesse très-avancée, tellement qu'on voyait son fruit s'agiter dans son sein. Après lui avoir arraché ainsi ses vêtements, ils l'ont renversée, en lui arrachant ses cheveux, l'ont percée de coups, tandis qu'elle les suppliait d'une façon pitoyable d'épargner au moins son enfant et de l'en délivrer d'abord, puis d'agir avec elle à leur guise; puis ils l'ont jetée dans la rivière, la tête la première, et, pendant qu'elle y tombait, on voyait encore remuer l'enfant.

Ce même jour il a vu également un compagnon orfévre, qui s'était sauvé sur les toits, abattu à coups d'arquebuse, puis jeté en bas de la maison. Encore le samedi 30 août, il a vu traîner à la rivière trois corps de personnes qu'on venait de tuer, bien que depuis le mercredi le roi eût fait annoncer chaque jour, à son de trompe, qu'on ne devait plus égorger personne, mais mener les huguenots en prison, afin qu'il pût en agir avec eux selon sa volonté. Ils ont jeté le sire de Larochefoucault avec son fils tout nus dans la rue, l'y ont laissé traîner, sans recouvrir ses parties, tout le dimanche jusqu'au soir, et puis l'ont jeté à la rivière. Les portes de la ville ont été fermées depuis dimanche jusqu'à mercredi; ce jour-là elles ont été rouvertes, mais personne n'en pouvait sortir sans un passe-port du roi ou du duc d'Aumale.

Le mardi, le roi a déclaré carrément et ouvertement au Parlement que cela s'était fait par son ordre et bon vouloir; qu'il avait déjà eu l'intention d'agir ainsi il y a quatre ans, mais qu'il ne l'avait pu, ayant dû faire la paix avec les huguenots contre son gré, parce qu'il était encore trop jeune, mais que maintenant il avait voulu leur montrer qu'il était roi dans son pays, que c'était à lui de commander, et qu'il entendait désormais être le maître.

Le dimanche, jour où le massacre a commencé, le lundi et les jours suivants, le roi n'a point du tout voulu s'en occuper, mais a joué à la paume et s'est livré à d'autres distractions, comme s'il ignorait tout ce qui se passait.

Beaucoup d'étudiants de l'Université et de jeunes garçons, parmi lesquels un bon nombre d'Allemands, ont été égorgés, car personne n'était à l'abri du massacre, si bien que beaucoup de papistes connus ont été tués; seulement on leur a montré quelque respect, en faisant inhumer ceux que l'on a pu reconnaître.

Le dimanche, au commencement du massacre, trois gentilshommes et une dame qui logeaient à l'auberge des Trois-Rois se sont retirés, à travers une écurie, dans une chapelle appelée chapelle des Orfévres; là ils se sont défendus aussi longtemps qu'ils ont eu de la poudre et des balles, en tirant au dehors et blessant beaucoup d'assaillants. Mais lorsqu'ils n'eurent plus de munitions, on a forcé les portes de la chapelle, et ils furent taillés en pièces.

Le jeune comte de Hanau (seigneur alsacien) a été attaqué dans son domicile, mais protégé par le roi et conduit à l'auberge de la Croix-de-Fer, où le roi lui a promis de lui envoyer un sauf-conduit; c'est là que lui, narrateur, a parlé, le 30 août, avec le serviteur de Sa Seigneurie.

Le roi de Navarre va de nouveau avec le roi entendre la messe; le prince de Condé a refusé de faire la même chose, sur quoi le roi l'a menacé de lui faire trancher la tête; mais Condé a déclaré qu'il préférait souffrir ainsi plutôt que d'aller à la messe. Il n'a plus que deux personnes attachées à son service, et le roi de Navarre également. Huit jours avant le mariage du roi de Navarre, le prince de Condé est allé assister à un service religieux dans un temple à dix lieues de Paris. A Meaux, on doit aussi avoir tué un grand nombre de personnes.

A Châlons, on doit avoir dit aux huguenots de se tenir tranquilles, et on a promis de les protéger; mais ils se méfient et s'enfuient par eau, et tant qu'ils peuvent. A Orléans, ils se sont tous constitués prisonniers, attendant les ordres du roi; à Vassy, on doit en avoir massacré plusieurs.

Toutes les routes vers l'Allemagne sont très-peu sûres, à cause des bandes désordonnées qui se réunissent partout, et, sans le passe-port du duc d'Aumale, lui, narrateur, n'aurait jamais réussi à passer, car il a été arrêté bien des fois et obligé de se légitimer. Le roi doit avoir fait chercher et expédié le vendredi, après l'attentat commis (sur Coligny), vingt-quatre courriers, sous prétexte de faire rechercher le meurtrier; mais on croit que c'était pour faire exécuter de semblables massacres dans les principales villes du royaume.

Il y a dans Paris, au cimetière des Innocents, une image de la Vierge, et près d'elle une aubépine qui doit avoir sué du sang, le dimanche matin, après le commencement des assassinats. Lui, narrateur, a fort bien vu le sang, mais il ne sait pas si la chose s'est faite naturellement ou par fraude; il y a foule en cet endroit, et l'on y dit maintenant trois messes par jour. Deux cavaliers s'y sont trouvés par hasard, et, s'ils n'avaient pris la fuite (ils se moquaient sans doute du miracle), ils auraient été jetés à bas de leurs chevaux avec les os des morts qu'on leur jetait de toutes parts.

Si vous ne jugiez pas cette communication trop dénuée d'intérêt pour figurer dans votre *Bulletin*, je pourrais de temps à autre vous en adresser de semblables. Veuillez, en tout cas, Monsieur, me tenir compte de l'intention et voir surtout dans cet envoi un faible témoignage de gratitude pour l'honneur que m'a fait la *Société de l'Histoire du Protestantisme*, en voulant bien m'associer, comme correspondant, aux

travaux de la commission qui se propose de continuer et d'achever la belle œuvre de MM. Haag, cette *France protestante* qu'on a si justement nommée le *livre d'or* du protestantisme français. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux,

ROD. REUSS,
Bibliothécaire de la ville de Strasbourg.

CORRESPONDANCE

UN VILLAGE FRANÇAIS DANS LA FORÊT-NOIRE

Stuttgart, 11 juin 1873.

Cher Monsieur,

Je n'ai nullement la prétention de vous donner un détail que vous ne connaissiez pas, sur les réfugiés protestants du Wurtemberg ; mais peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt pour vous de faire avec moi une petite visite à un village français de la Forêt-Noire.

Je parcourais tout récemment en compagnie, d'un ami, le baron de G... consul général des Pays-Bas, les environs de Willbad, Teinach, Liebenzell, et me rendais, pour y passer quelques jours, dans un château, situé au-dessus de la petite ville de Calw dans la vallée de la Nagold.

Dès le lendemain de mon arrivée on me ménageait une surprise, et l'on me présentait au vieux jardinier de la maison, un compatriote. Un compatriote jardinier, égaré au milieu de la Forêt-Noire, au service d'un Allemand et parlant français avec une légère pointe méridionale, c'était assez extraordinaire, n'est-ce pas ; mais enfin, cela était possible, et j'aurais peut-être fort peu sujet de m'étonner quand je connaîtrais l'histoire de mon vieux compatriote. « Il y a longtemps que vous habitez le pays, mon brave ? » — « Mon Dieu, Monsieur, quelque chose comme cent *septante*-quatre ans. Si Monsieur veut visiter notre village, qui n'est qu'à dix minutes du château, il en verra beaucoup d'autres comme moi. »

Neu-Hengstett possède en effet une population d'environ quatre cents habitants ; tous descendant, sans presque aucun mélange, des premiers réfugiés qui ont fait sortir ce village du milieu des sapins de la Forêt-

Noire. Vous ne sauriez croire combien le type français a conservé au travers des âges sa pureté primitive ; vivant depuis tantôt un an au milieu de visages allemands, j'ai dû mieux qu'un autre être frappé du contraste. Physionomie ouverte, le regard vif et point timide, l'œil généralement noir ainsi que les cheveux, le teint coloré, révélant une population qui boit du vin et a peu de goût pour la bière, et enfin notre langue encore parlée par les anciens avec un joli accent méridional et des expressions du temps, tels sont les divers traits qui caractérisent encore aujourd'hui ces bonnes gens, et que j'ai eu, pendant ma courte visite, le loisir de noter sur mes tablettes.

Ils n'ont pas non plus adopté le costume des habitants de la Forêt-Noire, et mon vieux jardinier, avec sa casquette plantée sur l'oreille, avait par moments un air tout à fait gaulois. En sortant du village, je rencontrai une troupe de garçons faisant des cabrioles à rendre jaloux vos bambins nîmois. D'autres villages plus éloignés parlent encore, m'a-t-on assuré, non plus autant le français, mais le patois des vallées du Piémont et du Dauphiné d'où ils sont originaires.

Nos vieux compatriotes sont particulièrement estimés dans le pays, où on les distingue aujourd'hui encore comme Français. Ils sont avisés, bons travailleurs, bons enfants, mais fiers et chatouilleux sur le point d'honneur ; ils n'ont pas oublié qu'ils ont été accueillis aux mauvais jours, et gardent en même temps parmi eux comme une tradition de supériorité qu'ils continuent de mériter. Notez bien que beaucoup de mes observations, je les recueille de la bouche même d'un aimable hôte qui connaît à fond le pays. Causez avec un Allemand dans l'intimité, il ne fera aucune difficulté de vous avouer que nous sommes toujours, en dépit de nos misères, la grande nation, et qu'il y a un je ne sais quoi, dans notre sang français, qu'ils sont incapable de s'assimiler.

Jusqu'en 1830, tous ces villages français du Wurtemberg (et ils sont au nombre de 14), ont eu des pasteurs et des instituteurs français. Depuis cette époque seulement ils ont accepté la confession luthérienne et des pasteurs allemands ; la prédominance lente mais forcée de la langue allemande sur leur langue maternelle, a été la seule raison de ce changement. Je savais qu'à Francfort, Berlin et d'autres villes, les colonies françaises ont gardé jusqu'à nos jours le culte réformé à l'usage de notre langue, mais je ne m'attendais pas à constater le même fait dans de petits villages perdus dans la Forêt-Noire. L'ancien maire de Neu-Hengstett, mort il y a quelques années, plus qu'octogénaire, n'avait jamais pu apprendre à parler l'allemand. La jeune génération ne parle plus un mot de français, mais possède une facilité inouïe pour le rapprendre. « Dix-huit de nos jeunes gens, me disait un vieillard, du nom de Monod,

ont fait le siége de Paris ; cinq ont été tués à Champigny, tous les autres sont revenus parlant le français qu'ils ont presque compris de suite à leur entrée en France. » Ajoutez qu'à cette qualité ils ont dû d'être constamment envoyés les premiers en reconnaissance ou en éclaireurs, en somme peu épargnés. Pauvres jeunes gens, condamnés à combattre l'ancienne patrie sous le drapeau de la nouvelle! C'est le triste sort des émigrés de tous les temps.

Jusqu'en 1830 les Eglises s'organisaient elles-mêmes, unies par un lien commun; aujourd'hui encore, elles possèdent un fonds spécial, un fonds de privilége, affecté à l'entretien de leurs églises et de leurs écoles. Il a paru ici, en 1847, une histoire intéressante et fort bien faite de cette secte des *Valdenses* réfugiés dans le Wurtemberg; je vais tâcher de me la procurer, quoiqu'elle ait été tirée à fort peu d'exemplaires et qu'elle soit par conséquent très-rare.

Si les noms de toutes ces familles pouvaient avoir quelque intérêt pour vous, je les ai relevés sur le vieux registre de la mairie. Je vous donnerai quelques-uns des plus connus.

Je copie la suscription :

« Régistre des familles évangéliques vaudoises-dauphinoises, etc., jusqu'ici dispersées dans le duché de Wurtemberg et ailleurs, désirant trouver un azile et seconde patrie dans ce pays, au nombre de six cents ou environ, pour lesquelles ont été assignés les bailliages de Maulbronn, Lienberg, etc., dans le cas qu'elles y puissent trouver leurs subsistances, dans les lieux et places désertes et incultes provisionnellement promises; 16 octobre 1698 et 1er avril 1699.

Signé par Arnaud, Pastre, Muret et d'Ollimpie (1).

Voici, par ordre alphabétique, quelques noms de famille au hasard :

Ayasse (12 familles), Alexandrin (1), Appius et Appia (2), Barral (15), Brousse (1), Blanchot (2), Castang (5), Colloumbet (2), Claparède (2), Chambella (1), Concourde (2), d'Etaing (1), Durand (1), d'Artois, d'Indot (4), d'Estample (1), Echallos (1), de Félice (3), de la Fontaine-Fourmayron (2), Garnier (2), Gaïmar (6), de la Gouille (2), *Gonin* (2), de l'Abbadice (3), de la Plume (1), Muret (4), Martin (4), Montesquio (1), Monod (2), Morel et Borel (2), Nicanor (1), Olivetan (2), d'Olimpie (1), Perdrix (1), *Pomaret* (1), Pis-Vache (1), Rim du Puy (4), Rivoli (4), Sardino (1), Sandos (1), Talmon (20), Tirebouche (2), de la Trétaberne (1), Tenaille (2), Tourn-Boncœur (1), Vive-l'âme (1), Vulp (1), Voulpi-

(1) Voir le Mémoire de ce ministre, et son *voyage pour remédier aux nécessités des réfugiés sur la route d'Allemagne*, *Bull.*, t. XVIII, p. 278, 324.

net (2), etc. — Ces noms, qui ne sont pas cités par Ch. Weiss dans son *Histoire des réfugiés*, ne seront peut-être pas déplacés dans le *Bulletin*.

Votre tout dévoué, Th. G. L.

ISABEAU MENET

A l'occasion d'un article sur cette touchante héroïne du protestantisme en Vivarais (*Bulletin* de mars dernier, p. 134), nous avons reçu de M. Alexandre Lombard les lignes suivantes :

« Comme il arrive souvent, aussitôt la publication consommée, les lumières nouvelles surgissent de tous côtés. C'est ainsi que M. le pasteur Ducros, de Loriol, m'a transmis deux importants renseignements. L'un est relatif à la date de l'emprisonnement d'Isabeau à la tour de Constance, lequel eut lieu, non en 1736, comme j'avais cru pouvoir l'inférer d'un renseignement fourni par M. Corbière, mais en avril ou mai 1737, et après la naissance de Michel-Ange, laquelle eut lieu au fort Saint-Esprit, le 1er février 1737, selon l'acte que j'ai sous les yeux.

« L'autre renseignement concerne l'époux d'Isabeau, le galérien Fiales, entré au bagne de Marseille le 23 mai 1737, et mort en galère et à l'hôpital le 24 avril 1742. Il était inscrit sous le nº 13,729. Peut-être trouverait-on sous ce numéro quelques renseignements à son sujet. Je me permets de vous signaler la chose. J'ai l'acte d'entrée et celui de décès signé par Vincent de Lusignan, conseiller du roi. Mais ce qui ajoute de l'intérêt à ces détails, c'est un papier non daté, écrit et signé par le même de Lusignan, et qui porte ces mots :

Le fils de François Fiales recevra la montre de son père décédé emportant mon estime et mon regret.

Signé : DE LUSIGNAN.

« Cet hommage d'un involontaire agent de la persécution à une de ses innocentes victimes a bien aussi son prix, et vous ne serez pas étonné d'apprendre que la montre est conservée comme une relique par un des membres de la famille.

« Agréez, etc. « ALEXANDRE LOMBARD. »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année		
2e —		
3e —		
4e —		10 francs le volume.
5e —		
6e —		
7e —		
8e —		
9e année		20 francs le volume.
10e —		
11e année		
12e —		
13e —		
14e —		
15e —		10 francs le volume.
16e —		
17e —		
18e —		
19e-20e —		
21e —		

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.